



Plan de Prévention du Bruit  
dans l'Environnement (PPBE)  
sur la **Communauté d'Agglomération de  
Saint-Quentin-en-Yvelines**

**NOTE DE SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION  
DU PUBLIC**

10/01/2022

## PROCESSUS DE VALIDATION

---

### Procédures de réalisation et mise à disposition des documents

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est autorité compétente en matière de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS), et répond à ses obligations réglementaires dans la cadre de la directive européenne 2002/49/CE.

Le PPBE de la Communauté de Saint-Quentin-en-Yvelines constitue le volet opérationnel du programme de lutte contre les nuisances sonores suite à la publication des Cartes de Bruit Stratégiques ; il répond à des obligations réglementaires, mais avant tout, il permet à la Communauté d'Agglomération d'assurer une politique de suivi sur le thème du bruit pour l'amélioration de l'environnement sonore sur son territoire.

### Mise à disposition du public

Un avis d'information a été diffusé pour la mise à disposition du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Un affichage de délibération portant organisation de ladite mise à disposition, au siège de la Communauté d'agglomération et dans les mairies des douze communes membres de Saint-Quentin-en-Yvelines pendant toute la durée de la consultation du public a été mis en place.

Cette période de mise à disposition a eu lieu du lundi 02 Novembre 2020 au lundi 04 février 2021 et le public pouvait ainsi prendre connaissance du projet et présenter ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Le projet du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement et la note de présentation étaient consultables en version électronique sur le lien <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fr/nos-actions/s-engager-pour-l-environnement/plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement> mais aussi en version papier à l'accueil au siège de la Communauté d'Agglomération, 1 rue Eugène-Hénaff à Trappes, aux jours et horaires d'ouverture habituels. Un poste informatique était également disponible aux mêmes dates au siège de la Communauté d'Agglomération afin de consulter le projet de PPBE

A noter que les observations recueillies lors de la consultation ne remettent pas en question le projet de PPBE.

### Rappel de certaines limites de la démarche

Les précisions suivantes sont apportées vis-à-vis d'incertitudes dans le projet de PPBE et de la cartographie de bruit stratégique (CBS) associée, ainsi que sur les sources de bruit incriminées par le public :

- Rappelons que la cartographie de bruit stratégique (CBS) donne une représentation normalisée, à 4m de hauteur par rapport au terrain, et que l'indicateur  $L_{den}$  n'est pas mesurable directement. Ces cartes visent à caractériser l'exposition au bruit relative des différentes zones du territoire par les différentes sources de bruit principales (de transports notamment), fixant ainsi un diagnostic préliminaire au PPBE.
- Les événements sonores exceptionnels ne sont pas modélisés dans la cartographie de bruit stratégique tels que les klaxons, les sirènes d'urgences... ; signalons par ailleurs qu'ils ne font pas partie de la réglementation de bruit de voisinage.
- Des activités bruyantes récurrentes, professionnelles ou de loisirs, sont contraintes par la réglementation de bruit de voisinage. Cela dit, les auteurs du bruit ne sont pas forcément conscients de la gêne qu'ils provoquent ; notamment les émissions sonores des véhicules à moteur sont réglementées et peuvent être contrôlées par les services de police (municipale ou nationale) ou de la gendarmerie. Par ailleurs les 2-roues et excès de vitesses ne sont pas modélisés dans les Cartes de Bruit Stratégiques.
- La création de ZAC et celle de voies routières nouvelles - ou bien leur transformation – font souvent l'objet d'une étude acoustique spécifique.
- Il est tout à fait possible de relever des niveaux sonores importants aux passages de véhicules ; ce n'est pas ce qui est représenté dans les Cartes de Bruit Stratégiques, il s'agit de niveaux sonores équivalents calculés, soient des moyennes énergétiques utilisées pour les indicateurs  $L_{den}$  et  $L_n$ .

### Observations du public

Les remarques formulées par le public figurent en *Annexe 2* du présent document avec les réponses formulées par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Une synthèse des retours du public figure dans le tableau ci-dessous, par commune concernée, avec les observations et réponses de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

78 observations ont été faites lors de la consultation du public du projet de PPBE. Les observations ont été classées par type de nuisances :

	Bruit aérien	Bruit routier	Bruit industriel	Bruit ferroviaire
Nombre d'observations	15	63	2	8
Pourcentage	19%	81%	3%	10%

Il est à noter que certaines observations font mention de plusieurs sources de bruit (bruit routier et aérien par exemple).

## **Annexe 1 : Actions prévues dans les 5 années à venir pour les voies ferrées**

---

### ***Rappels sur le bruit ferroviaire et la réglementation***

#### ***Le bruit ferroviaire, un phénomène complexe et très étudié***

Les phénomènes de production du bruit ferroviaire font l'objet de nombreuses études depuis plusieurs décennies afin de mieux comprendre les mécanismes de production et de propagation du bruit ferroviaire, de mieux le modéliser, le prévoir et le réduire.

Le bruit ferroviaire se compose de plusieurs types de bruit : le bruit de traction généré par les moteurs et les auxiliaires, le bruit de roulement généré par le contact roue/rail et le bruit aérodynamique. Localement peuvent s'ajouter des bruits de points singuliers comme les ouvrages d'art métalliques, les appareils de voie (aiguillages) ou encore les courbes à faible rayon.

Le poids relatif de chacune de ces sources varie essentiellement en fonction de la vitesse de circulation. A faible vitesse (<60 km/h) les bruits de traction sont dominants, entre 60 et 300 km/h le bruit de roulement constitue la source principale et au-delà de 300 km/h les bruits aérodynamiques deviennent prépondérants. L'émission sonore d'une voie ferrée résulte d'une combinaison entre le matériel roulant géré par les opérateurs ferroviaires et l'infrastructure gérée par SNCF Réseau. Sa réduction pourra nécessiter des actions sur le matériel roulant, sur l'infrastructure, sur l'exploitation, voire une combinaison de ces actions.

Chaque type de train produit sa propre « signature acoustique ». Le bruit produit par les différents matériels ferroviaires est aujourd'hui bien quantifié (référence « Méthodes et données d'émission sonore pour la réalisation des études prévisionnelles du bruit des infrastructures de transport ferroviaire dans l'environnement » produit par RFF/SNCF/ETAT du 15/10/2012).

#### ***La réglementation française, des volets préventifs efficaces***

Depuis la loi bruit du 31 décembre 1992 et ses décrets d'application (codifiés dans les articles L571-9 et R571-44 à R571-52 du Code de l'Environnement), SNCF Réseau est tenu de limiter le bruit le long de ses projets d'aménagement de lignes nouvelles et de lignes existantes. Le risque de nuisance est pris en compte le plus en amont possible (dès le stade des débats publics) et la dimension acoustique fait partie intégrante de la conception des projets (géométrie, mesures de protections, ...).

Cette même réglementation aux articles L571-10 et R571-32 à R571-43 du Code de l'Environnement), impose le classement par le Préfet de certaines voies ferrées au titre des voies bruyantes. Les données de classement sont mises à jour par SNCF Réseau pour tenir compte des évolutions en terme de matériels et de flux.

### **La résorption des situations critiques sur le réseau existant**

Si les deux grands volets préventifs de la loi bruit assurent la stabilisation du nombre de situations critiques, les observatoires du bruit constituent des outils à disposition de chaque gestionnaire d'infrastructure pour avoir une vision territoriale des effets du bruit sur leur réseau de transport. SNCF Réseau, propriétaire du réseau ferré national, est directement concerné par la mise en œuvre de cette action. Elle permet d'intensifier la lutte contre le bruit des transports terrestres engagée depuis la loi bruit et de bâtir une politique de résorption des Points Noirs du Bruit ferroviaire (PNBf).

Les Directions Territoriales de SNCF Réseau ont réalisé un recensement des PNBf potentiels à partir d'un calcul simplifié basé sur le trafic à terme croisé avec un repérage terrain. Ce recensement a permis d'estimer leur nombre à environ 50 000 bâtiments potentiels le long du réseau ferré national, dont 1/3 lié aux circulations des trains de marchandises la nuit.

Le coût de traitement de l'ensemble de ces bâtiments a été évalué à près de 2 milliards d'euros avec les solutions classiques murs anti bruit et protections de façade.

Le programme d'actions de résorption des Points Noirs du Bruit du réseau ferroviaire de SNCF Réseau se décline à l'échelon national. Il est établi selon un critère de hiérarchisation des secteurs à traiter qui croise la population exposée, le niveau de dépassement des seuils réglementaire et la(les) période(s) concernée(s). Cette hiérarchisation conduit à traiter en priorité les PNBf exposés aux plus forts dépassements de seuils, surtout si ces dépassements sont nocturnes (le long de voies circulées par des trains fret).

Les programmes de protections, définis à l'issue d'études techniques, nécessitent des cofinancements qui limitent de fait les possibilités d'intervention et nécessitent des discussions avec les différents financeurs potentiels (Etat, région, département, communes,...). Ces modalités peuvent parfois remettre en cause les principes de hiérarchisation présentés précédemment, l'enveloppe budgétaire n'étant pas territorialisée.

## **Les solutions de réduction du bruit ferroviaire**

### **Actions sur l'infrastructure ferroviaire**

Les grandes opérations de renouvellement, d'électrification, de rénovation du réseau ferroviaire sont porteuses d'actions favorables à la réduction du bruit ferroviaire.

#### **Armement de la voie**

Une voie va être plus ou moins émissive de bruit en fonction de l'armement de la voie, c'est-à-dire le type de rail, de traverses (béton/bois), de fixations, de semelles sous rail ou sous traverses. Le remplacement d'une voie usagée ou d'une partie de ses constituants (rails, traverses, ballast) par une voie neuve apporte des gains significatifs en matière de bruit. Ainsi l'utilisation de longs rails soudés (LRS) réduit les niveaux d'émission de -3dB(A) par rapport à des rails courts qui étaient classiquement utilisés il y a encore 30 ans. L'utilisation de traverses béton réduit également les niveaux d'émission de -3dB(A) par rapport à des traverses bois, ces deux gains pouvant se cumuler.



Rails courts sur traverses bois & Longs Rails soudés sur traverses béton

En plus du renouvellement de voie qui les accompagne couramment, les opérations d'électrification des lignes permettent la circulation de matériels roulants électriques moins bruyants que les matériels à traction thermique.

### Meulage des voies

Quand leur état de surface est dégradé, il est nécessaire de meuler les rails afin de les rendre plus lisses, ce qui diminue le niveau de bruit produit par les circulations. Le meulage est une opération lente et elle-même bruyante qui doit être réalisée en dehors de toute circulation, c'est-à-dire souvent la nuit. C'est une solution locale dont l'efficacité est limitée dans le temps. Depuis 2017, les marchés de meulage pour la maintenance du rail comprennent un critère de performance acoustique qui exige un niveau de finition de meilleure qualité d'un point de vue acoustique sur les parties du réseau en zone dense.



Train meuleur & rail après meulage

### Traitement des ouvrages d'art

Le remplacement d'ouvrages d'art métalliques devenus vétustes par des ouvrages de conception moderne alliant l'acier et le béton permet la pose de voie sur ballast sur une structure béton moins vibrante, qui peut réduire jusqu'à 15 dB(A) les niveaux d'émission. Mais cela ne peut se concevoir que dans le cadre d'un programme global de réfection des ouvrages d'art.

Les ouvrages d'art métalliques bruyants qui n'ont pas encore atteint leur fin de vie et qui ne seront pas renouvelés dans un avenir proche peuvent faire l'objet d'un traitement correctif acoustique particulier (pose d'absorbeurs dynamiques sur les rails et sur les platelages, dont le rôle est d'absorber les vibrations, remplacement des systèmes d'attache des rails et mise en place d'écrans acoustiques absorbants, ...).

Les absorbeurs dynamiques sur rails (système mécanique de type masse/ressort positionné entre les traverses pour atténuer la propagation de la vibration mécanique dans le rail) peuvent apporter un gain de 0 à 3 dB(A) selon la nature du rail et son mode de fixation.



Absorbeur sur rail & absorbeur sur platelage

### *Actions sur le matériel roulant*

Des actions sur le matériel roulant peuvent être réalisées par les entreprises ferroviaires.

Les caractéristiques du matériel roulant sont en constante amélioration, en particulier les organes de freinage, permettant une limitation des niveaux sonores sur l'ensemble du parcours et pas uniquement dans les zones de freinage.

La généralisation du freinage par disque sur les remorques TGV et la mise en place de semelles de freins en matériau composite sur les motrices

## **Annexe 2 : Retours du public et réponses de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines**

---



Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
1	LES CLAYES SOUS BOIS	Bruit aérien			Particulier	J'habite un quartier calme, proche de la forêt. Je tiens à signaler le bruit des avions de tourisme qui 'tourment' au-dessus des clayes la journée, inclus le dimanche. Quand le plaisir d'un seul entraîne la nuisance de tous ...	
2	MAGNY-LES-HAMEAUX	Bruit aérien			Particulier	J'habite dans le hameau de buloyer à Magny-Les-Hameaux le long de la forêt. Là où la nature est sensée être calme. C'est sans compter les énormes nuisances sonores des avions provenant de l'aérodrome de Toussu-Le-Noble. J'ai parfois l'impression qu'un avion va s'écraser sur la maison tellement les avions sont vétustes et font du bruit.	
5	MAGNY LES HAMEAUX	Bruit aérien			Particulier	<p>NUISANCES SONORES DE TOUSSUS LE NOBLE</p> <p>Nous habitons à Cressely dans un quartier qui serait calme et agréable, s'il n'y avait les avions de Toussus le Noble et leurs nuisances sonores, surtout le week-end, et surtout lorsqu'il fait beau évidemment.</p> <p>Pour le plaisir d'une seule personne, ce sont tous les habitants de plusieurs villes du secteur qui subissent ces nuisances depuis des années.</p> <p>A l'heure où on nous parle d'écologie et de sobriété énergétique, comment peut-on encore laisser ces égoïstes gâcher la vie de toute la région ? Ne peut-on pas au moins limiter les heures de passage, et les fréquences de rotation des avions ? A une époque nous avions un (bref) répit le dimanche entre 12h et 15h, mais même cette restriction n'est plus valable et le phénomène ne fait qu'empirer d'une année sur l'autre.</p>	
9	Hors Périmètre - VILLIERS LE BÂCLE	Bruit aérien			Particulier	Nous subissons les fortes nuisances bruits, chimique, et risque d'accidents, générés par les pilotes privés ou des écoles de l'aérodrome de Toussus le Noble, avions et hélicoptères ont vu leurs trafics augmentés de plus de 20% en 1 année, de 2018 à 2019. Les usagers de l'aérodrome qui survolent le centre du village ne sont jamais inquiétés par la gendarmerie de l'air de toussus, si une infraction sur 10000 non-respect des trajectoires imposées est traitée par la DGAC, l'amende de 35€ n'est absolument pas dissuasive. Nous demandons une baisse de 50% du trafic, le transfert des hélicoptères vers un autre aérodrome, tel Etampes, l'interdiction de vols de tous les avions bruyants, le passage à l'avion électrique, la mise en place de simulateurs au sol pour la formation des pilotes, des amendes très fortes jusqu'à annulation des licences de vol pour les non respects des trajectoires de vol, l'interdiction du survol des zones urbaines du plateau de saclay et de la vallée de Chevreuse, l'interdiction des vols touristiques ,(Box..). Nous demandons à ce que nous riverains de l'aérodrome de Toussus le Noble soyons respectés dans le cadre des préconisations de bruit de l'OMS. Merci de votre prise en compte et de votre suivi.	<p>Les aérodromes entrant dans le champ d'application des CBS et PPBE supportent un trafic supérieur à 50 000 mouvements commerciaux par an. Les aérodromes de Chavenay-Villepreux, Saint-Cyr-l'École et Toussus-le-Noble supportent effectivement un trafic supérieur à 50 000 mouvements par an mais ces aérodromes sont utilisés pour de l'apprentissage et du loisir, non pour des vols commerciaux.</p> <p>La Communauté d'Agglomération surveille attentivement les évolutions des PEBS de ces aérodromes et s'assure qu'ils poursuivent leurs efforts pour que des mesures visant à baisser les nuisances aériennes soient effectivement mises en place. Conformément au plan d'action du PPBE.</p>
10	VOISINS-LE-BRETONNEUX	Bruit aérien			Particulier	<p>Bonjour,</p> <p>résidante sur Voisins-Le-Bretonneux, je constate de plus en plus des survols d'avions au-dessus de ma maison ou de la résidence du Parc de Port Royal alors que les trajectoires n'y sont pas autorisées. Ces avions volant à basse altitude le bruit est important. Je souhaiterais que soient engagées des mesures réelles de bruit et non simulées étant données ces déviations de trajectoires. Je souhaiterais que soient faites respecter les trajectoires de survol.</p> <p>Ces survols nombreux génèrent des dB importants que l'on ne voit pourtant pas dans les cartes de bruit.</p> <p>Egalement le télétravail se généralisant, cela m'empêche de travailler correctement, étant obligée de couper mon micro lors du passage d'un avion et je ne peux plus poursuivre une discussion lors de ces survols.</p> <p>Certaines journées, cela m'exaspère, il m'est arrivée de devoir appeler la gendarmerie de la tour de contrôle afin de faire des observations. Plusieurs de mes voisins ont constaté cette augmentation de trafic survolant notre résidence.</p> <p>Je vous serais reconnaissante de bien vouloir engager une observation de ces dérives, d'en mesurer les impacts en dB et la gêne psychologique et de travail sur les résidents afin d'enclencher les actions nécessaires auprès de l'aérodrome de Toussus.</p> <p>Une observation des trajectoires et installation de sonomètre sur un mois devrait être proposée. Prévoir de faire les mesures sur les mois les plus fréquentés (avril à septembre)</p>	
11	PLAISIR	Bruit aérien			Particulier	<p>NUISANCES SONORES DE L'AVIATION DE LOISIRS</p> <p>Le PPBE de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines occulte complètement les nuisances sonores de l'aviation de loisirs.</p> <p>Les habitants des 12 communes de la Communauté subissent pourtant les fortes nuisances sonores des 200 000 mouvements par an des appareils (avions, hélicoptères et ULM) basés sur les trois aérodromes des Yvelines : Toussus le Noble, Saint-Cyr-l'École et Chavenay Villepreux,</p> <p>Une telle concentration de vols en milieu urbain, auxquels il faut ajouter les vols de l'aérodrome militaire de Vélizy Villacoublay, est certainement exceptionnelle en Europe.</p> <p>Les rédacteurs du PPBE de SQY expliquent cette absence comme suit :</p> <p>- page 32. " Aérodromes : les trafics inférieurs à 50 000 mouvements par an ... n'entrent pas dans le champ d'application des CBS et PPBE des grandes infrastructures de l'Etat."</p> <p>Pour rappel, les trafics aériens de chacun des 3 aérodromes des Yvelines s'établissent entre 70 000 et 110 000 mouvements par an.</p> <p>- page 13. Un arrêté du 04/04/2006 fixe un niveau de bruit moyen gênant supérieur à 55 dBA pour l'aviation. Toutes les mesures de BruitParif démontrent que cette valeur n'est jamais atteinte. C'est la démonstration par l'absurde d'une valeur non significative de la gêne ressentie.</p> <p>Un guide de l'OMS, Organisation Mondiale de la Santé, recommande en 2018 une limite maximum de 45 dBA, mais le PPBE souligne que " ces valeurs ne sont pas visées dans le cadre des plans de prévention de bruit dans l'environnement, car bien trop contraignantes notamment en milieu urbain, mais elles doivent être désormais prises en compte dans tous les projets à venir pour la préservation de la santé des populations."</p> <p>Voilà qui est parlé "d'or". Pourquoi les rédacteurs n'appliquent-ils pas leurs propres recommandations au PPBE qu'ils rédigent ? Il est aberrant de se baser sur une valeur de bruit fixée en 2006 et non sur une valeur recommandée en 2018 par l'OMS pour prévenir et réduire les nuisances sonores de l'aviation de loisirs.</p> <p>A titre accessoire, le PPBE mentionne page 32 que le PEB (Plan d'Exposition au Bruit) de l'Aérodrome de Chavenay Villepreux est en cours de révision. Ce document, établi sur des bases fausses (vols de voltige non pris en compte, réduction arbitraire de 10 000 mouvements/an), a été adopté par la Communauté d'Agglomération.</p> <p>Comme les associations de défense le recommandent (ADECNA, ADNAC, AC2NB), des mesures simples auraient dû être proposées par le</p>	<p>Les aérodromes entrant dans le champ d'application des CBS et PPBE supportent un trafic supérieur à 50 000 mouvements commerciaux par an. Les aérodromes de Chavenay-Villepreux, Saint-Cyr-l'École et Toussus-le-Noble supportent effectivement un trafic supérieur à 50 000 mouvements par an mais ces aérodromes sont utilisés pour de l'apprentissage et du loisir, non pour des vols commerciaux.</p> <p>La Communauté d'Agglomération surveille attentivement les évolutions des PEBS de ces aérodromes et s'assure qu'ils poursuivent leurs efforts pour que des mesures visant à baisser les nuisances aériennes soient effectivement mises en place. Conformément au plan d'action du PPBE.</p>

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
						<p>PPBE pour réduire les nuisances sonores : réduction du trafic au cours des week-ends, plages de silence, dispositif Calipso. Ce sera peut-être dans 5 ans !</p>	
16	PLAISIR	Bruit aérien			Association	<p>L'ADECNA est une association citoyenne dont la préoccupation est de lutter contre les nuisances aériennes, sur les communes de Plaisir, Les Clayes, Villepreux, Noisy, Bailly, et de Saint-Cyr-l'École entre autres. Nous avons pris note du projet de PPBE de SQY et souhaitons apporter des précisions complémentaires quant à son contenu :Le projet vise à exclure les aérodromes de Saint-Cyr-l'École et de Chavenay, considérant qu'ils n'entrent pas dans le champ d'application des CBS et du PPBE des grandes infrastructures puisque ne totalisant pas un nombre de mouvements inférieur à 50.000. Nous tenons ici à dénoncer cette restriction, car ces deux aérodromes totalisent chacun plus de 70.000 mouvements.Par ailleurs nous nous interrogeons sur le bien-fondé de ces calculs de mouvements, alors même que pour Chavenay, la voltige a été exclue des calculs de bruit, et que celle-ci est sans doute l'activité aérienne la plus génératrice de nuisances et de stress pour les habitants. Le nombre des mouvements a été volontairement minoré de 10.000 mouvements par la DGAC lors de la définition des bases du PEB de Chavenay, afin de minorer intentionnellement l'impact de la pollution sonore (voir le rapport du commissaire enquêteur).Enfin, nous ne pouvons que nous interroger sur le fait que le projet (PPBE) ne prenne pas en compte le rapport de l'OMS sur l'impact du bruit sur la santé des personnes exposées, rapport de 2018 très précis sur la réduction du temps de vie relatif à l'exposition répétée aux nuisances sonores et ses recommandations de niveau de bruit, avec un maximum de 45 dba; et ce au profit d'un arrêté de 2004 qui se contente d'un Lden moyen de 55 dba, calculé sur une période 24 heures, alors que les aérodromes ne volent qu'une douzaine d'heures par jour, permettant ainsi un tour de passe-passe arithmétique confortable pour les pilotes, et une réduction de 50% du bruit réel, grâce à cet artifice. Il ne nous aura pas échappé que le projet de PPBE mentionne (en page 13), que la valeur recommandée par l'OMS est : "bien trop contraignante ... en milieu urbain". Alors qu'elle devrait désormais être la référence pour l'ensemble des projets futurs afin de préserver de la santé des populations.Nous demandons que soient incluses dans le PPBE des recommandations claires concernant la classification CALIPSO des aéronefs basés à Saint-Cyr et à Chavenay afin de réduire le temps de vol des appareils les plus bruyants, ainsi que la préconisation de plages de silence sur l'aérodrome de Saint-Cyr les Week-ends et les jours fériés afin de permettre aux habitants de la communauté de commune exposés aux nuisances aériennes de bénéficier d'une qualité de vie acceptable.Le Président de l'ADECNASylvain Pavlowski</p>	

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
17	LES CLAYES-SOUS-BOIS	Bruit aérien			Particulier	<p>Bonjour</p> <p>&gt; Il me semble extrêmement regrettable que ce plan de prévention du bruit minimise les nuisances sonores dues au trafic aérien de loisir des trois aérodromes proches : Saint-Cyr-l'Ecole, Chavenay et Toussus-le-Noble. Ces nuisances se cumulent en effet aux autres sources routières et ferroviaires. Le nombre d'habitants impactés est particulièrement élevé, plusieurs dizaines de milliers. Des plages de silence devraient être imposées. Des contrôles sérieux et fréquents de trajectoire et d'altitude en infraction devraient être effectués assortis de sanctions exemplaires pour les nombreux contrevenants.</p> <p>&gt; La notion de zones calmes est évoquée. Le positionnement des différentes communes n'est pas détaillé. La forêt de Bois d'Arcy - Les Clayes devrait être sanctuarisée, avec comme conséquence l'interdiction de survol par des avions et hélicoptères très bruyants.</p> <p>Cordialement, FB</p>	
18	PLAISIR	Bruit aérien			Particulier	<p>Habitant à Plaisir non loin de la nationale 12, je subis plusieurs fois par jour le bruit du passage des avions de tourisme (à l'exception de quelques avions au moteur suffisamment silencieux), ainsi que celui des hélicoptères militaires qui volent trop bas, jour et nuit.</p> <p>J'ai cru comprendre que ces nuisances ne seraient pas prises en compte dans cette enquête et je me demande bien pourquoi.</p>	
19	PLAISIR	Bruit aérien			Particulier	<p>Votre enquête indique un seuil de bruit possible rue Marcel DECARRIS 78370 PLAISIR par le chemin de fer. Cependant dans la réalité le bruit gênant et incompréhensible est le plus souvent les nuisances aériennes. je suis étonné, malgré de nombreux signalements les avions de tourisme de Chavenay et Saint Cyr survolent les maisons du quartier, passent parfois au sud de la ligne de chemin de fer. ils émettent un bruit nuisible, pire encore lors de la voltige. malgré de nombreux signalements depuis plusieurs années les autorités compétentes ne sont pas capable de résoudre la nuisance.</p>	Les aérodromes entrant dans le champ d'application des CBS et PPBE supportent un trafic supérieur à 50 000 mouvements commerciaux par an. Les aérodromes de Chavenay-Villepreux, Saint-Cyr-l'École et Toussus-le-Noble supportent effectivement un trafic supérieur à 50 000 mouvements par an mais ces aérodromes sont utilisés pour de l'apprentissage et du loisir, non pour des vols commerciaux.
22	LES CLAYES SOUS BOIS	Bruit aérien			Particulier	<p>Il est particulièrement étonnant que dans ce projet, ne soit pas intégrées les nuisances générées par le passage des avions et hélicoptères dans le couloir au-dessus de la forêt de Bois d'Arcy. Cette zone devrait être sanctuarisée afin de permettre aux habitants de la région de pouvoir avoir accès à une vraie zone de calme en milieu forestier. Quelques avions sont peu bruyants, seuls ces derniers devraient avoir le droit de survoler cette zone.</p> <p>De plus la voltige de l'aérodrome de Chavenay est une fois de plus passée sous silence, cette activité est particulièrement dérangeante, alors que les riverains ont interdiction formelle de passer leur tondeuses les dimanches A-M sous peine d'amendes, des individus sans état d'âmes peuvent de plein droit générer des décibels à volonté.</p> <p>Le 27/12/20</p>	La Communauté d'Agglomération surveille attentivement les évolutions des PEBS de ces aérodromes et s'assure qu'ils poursuivent leurs efforts pour que des mesures visant à baisser les nuisances aériennes soient effectivement mises en place. Conformément au plan d'action du PPBE.
23	LES CLAYES SOUS BOIS	Bruit aérien			Particulier	<p>Bonjour</p> <p>Je voudrais signaler les nuisances sonores dues aux passages d'avions provenant de l'aérodrome de Saint Cyr L'école principalement bien sur les weekends de beau temps lorsque vous profitez tranquillement de votre bout de jardin et de votre terrasse pour déjeuner. Outre-le coté dangereux d'un tel aérodrome à proximité d'une grande zone urbaine il me semble malsain que pour le plaisir d'un individu, 3000 personnes puissent subir des nuisances sonores. Je tiens à préciser que j'habite ce pavillon depuis 1983 et qu'à cette époque les avions ne passaient pas au-dessus de nos têtes. Le couloir aérien a été modifié. La raison?</p> <p>Dominique Dupuis</p>	
37	VOISINS LE BRETONNEUX	Bruit aérien			Particulier	<p>On parle des nuisances sonores d'origine terrestre (circulation automobile et ferroviaire ) mais il ne faut pas oublier les nuisances dues aux avions et hélicoptères, surtout , en ce qui me concerne, provenant de l'aérodrome de Toussus le Noble et à un moindre degré de Villacoublay.</p> <p>Que fait SQY pour y remédier ?</p> <p>Merci de prendre cette demande en considération.</p>	
35	GUYANCOURT	Bruit des équipements - Bruit aérien		Commune	Particulier	<p>* L'entretien des espaces verts est devenu une source importante de nuisance auditive. Avec l'emploi de souffleries et/ou d'aspirateurs, parfois en "commando" par 2 ou 3 voire 4 personnes, c'est vraiment terrible.</p> <p>* Nuisance auditive aussi, cette fois-ci, aérienne, par le passage d'hélicoptères et d'avions, parfois très bas, parfois à des heures "anormales". (je suis vers le Lycée hôtelier, et visiblement proche d'un couloir aérien).</p>	<p>L'emploi de souffleurs ou d'aspirateurs peut être le fait de nombreux intervenants en fonction du lieu et du gestionnaire de ce lieu : SQY, la ville, ou des entreprises privées missionnées par une copropriété ou un bailleur social par exemple.</p> <p>En ce qui concerne la Ville de Guyancourt, les services techniques diversifient leur matériel avec par exemple des souffleurs électriques moins bruyants. Mais ceux-ci sont moins puissants et ne sont pas adaptés à toutes les situations (ex : sol humide, feuilles collantes...). L'emploi de souffleurs thermiques reste nécessaire.</p> <p>L'emploi de plusieurs agents est aussi nécessaire pour sécuriser le lieu et raccourcir le temps d'intervention et donc les nuisances.</p>
6	MONTIGNY LE BRETONNEUX	Bruit routier			Particulier	<p>À la page 77 du PPBE, il est indiqué que le revêtement routier n'a aucun impact en dessous de 50 km/h car le bruit du moteur est dans ce cas prépondérant. C'est oublier que la part de véhicules électriques et hybrides (HEV + PHEV) va augmenter fortement les prochaines années (8,8% du marché des ventes en France en 09/2020). Or ces véhicules (en particulier les électriques et les PHEV, dans une moindre mesure les HEV) fonctionnent le plus souvent sans bruit de moteur à faible vitesse.</p> <p>Aussi il faut continuer la sélection des revêtements routiers afin de limiter les nuisances sonores dues au roulement des pneus.</p>	Le bruit moteur est prépondérant en dessous de 50 km/h. L'utilisation des véhicules hybrides ou électriques est effectivement en augmentation mais représente, pour l'instant, une part marginale par rapport au trafic global. En effet, Il faudrait que leur proportion dans le trafic atteigne 30 à 50% pour que l'émission de l'ensemble des véhicules baisse de 1,5 dB(A) en milieu urbain.

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
21	TRAPPES	Bruit routier			Association	<p>CONSULTATION PUBLIQUE du 2 novembre 2020 au 4 janvier 2021 inclus PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - PPBE I 2018- 2023 sur la Communauté d'Agglomération de SAINT QUENTIN EN YVELINES Projet de PPBE 3e échéance 3 000 000 véhicules par an Le 22/12/2020 ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DES PAVILLONS DE LA RUE DANIELLE CASANOVA (Cité Nouvelle) Association n° W7840060004 27 rue Danielle Casanova 78190 TRAPPES Déposé par C. BLAND 5 rue Casanova 78 TRAPPES Secrétaire Association Commentaires également envoyés le 24/12/20 par courrier (avec 3 annexes) au président de la Communauté d'Agglo de SQY Le 15 décembre dernier, notre association s'est rendue à l'Hôtel du Département à Versailles et remis ses commentaires sur le PPBE 78. Ce qu'elle a fait également pour le PAECT à l'hôtel d'Agglomération de SQY, le 1er décembre 2020 ; [version papier et internet pour les 2 consultations] documents dont nous jugeons utile de remettre ici les copies en annexe, car liés forcément par les mêmes problématiques : le BRUIT et la POLLUTION, dus principalement aux infrastructures routières et ferroviaires, qui maillent le département des Yvelines, la ville nouvelle de Saint Quentin en Yvelines, et plus particulièrement la ville de TRAPPES, dont nous "représentons" ici les habitants en tant qu'association de défense fondée en 1952. Puisque l'objet de cette consultation est la PREVENTION DU BRUIT dans l'agglomération de SQY, nous : • avons consulté le site BRUITPARIF, étudié la dernière édition de la CARTE DE BRUIT (carto.bruitparif) pour SQY et TRAPPES. (3e échéance 2017) et parcouru leur rapport de 71 pages édité en février 2019 : Exposition au bruit des transports dans la zone dense de la région IDF / Bilan de la cartographie BRUITPARIF étant un véritable outil de travail rigoureux pour les autorités, les décideurs, et aussi pour tout citoyen curieux, pour étudier les bruits générés par source : routes, fer, avion, ou en cumul, et agir contre ces nuisances. • et, avec les documents BRUITPARIF, les 143 pages et documents annexes du dernier PPBE 78, actuellement soumis à consultation du public. Ces documents nous ont permis de faire les commentaires et suggestions suivants, pour SQY et principalement pour notre ville de TRAPPES. 1/ BRUIT, RELEVÉS DE BRUIT et TRAFIC Nous sommes extrêmement étonnés et surpris de voir que la ville de TRAPPES la plus exposée (ou l'une des plus exposée) au bruit, car : • coupée en 2 par l'autoroute nationale 10 classée en catégorie 1, la plus sonore, avec son flot démentiel de 80 000 véhicules/jour (3 300 véhicules/heure 29 millions/an - dont 40 % de poids lourds locaux, nationaux et internationaux) ET traversée par les départementales : • RD23 (en provenance d'Elancourt, allant de l'avenue Luther King, jusqu'à l'avenue de la Division Leclerc, puis la rue Jean Jaurès) • RD 36 (avenue Thorez, Pont Cachin/Port Royal/pont Mare Savin, direction Montigny le Bx, Voisins le Bx, Chateaufort, ...) • RD912 (ex N12) (Base de Loisirs Etang de St Quentin - La Fourche - Hôtel social du Pavillon Bleu) [ lesquelles infrastructures, avec le réseau ferroviaire, exposent, par le bruit (et la pollution en plus !), 41 % des Trappistes (env. 12 à 13 000 habitants) à des niveaux sonores supérieurs à 65 dB(A) en Lden : soit de 60 dB(A) minimum à 75 dB(A) et plus, avec plusieurs POINTS NOIRS DE BRUIT / PNB provenant principalement de la N10 et de ses voies latérales, qui rasant écoles, crèche et stades ] ? (A) n'a fait -à ce qu'il nous semble- l'objet d'aucun relevé de bruit sérieux, sur ces départementales et N10, alors que figurent sur le tableau 12, page 55 ; "LISTE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES CONSIDEREES COMME ETANT DES GRANDES INFRASTRUCTURES POUR LA REALISATION DES CARTES DE BRUIT" : • les avenues Roger Hennequin Gaston Monmousseau puis avenue des Prés, (dans le prolongement, partagée avec MONTIGNY LE BX) avenue Georges Politzer, situées dans la 1ère zone industrielle "historique" de Trappes Elancourt (o l'avenue JP Timbaud dans la zone industrielle des Bruyères ! (Déchetterie, Auchan Trappes et colline d'Elancourt) o la toute petite rue Verlaine (85 m de long) , face à MAC DONALD entre 2 ronds point : Mitterrand et celui sur la D912, route de Dreux o l' Avenue de la Villedieu (sur à peine 60 m avant un rd point) . Cette avenue traverse principalement Elancourt au niveau de la Commanderie des Templiers vers le quartier de la Boissière de Trappes. Lesquelles voies étant pour la plupart dans les zones industrielles !!!! Nous pensons qu'elles ne sont pas les plus gênantes car elles ne desservent pas (ou peu), de zones d'habitations !!!! A part l'avenue Allende, et surtout la rue Paul Langevin !!! A Trappes les voies les plus concernées par le bruit (avec la RN10 qui bat tous les records, hors catégorie) sont les RD23/RD912/RD36 et les rues de desserte parallèles à N10 : rues Stalingrad Nord et Sud. Ainsi que le corridor ferroviaire de 3 km, traversant la ville d'Ouest (rue Auguste Blanqui, quartier de La Boissière - Clinique Vétérinaire - Auchan Drive) en Est (Quartier Boubas, Allée du stade) en passant par le centre Gare (HLM Les Yvelines, et quartiers pavillonnaires...) Nous avons également lu que des relevés de trafic (comptage) sont basés sur les années 2011- 2012 -- 2014 : ALORS • que nous avons remarqué bien des fois, et ce jusqu'à 2019, la présence de câbles (supposés être des capteurs) sur les routes de Trappes • et qu'il y a un compteur permanent de trafic à TRAPPES sur le tronçon de la N10 (route de Chartres) [vers la rue parallèle à N10 : Charles Guillbert et la clinique Vétérinaire / quartier de la Boissière] Compteur ayant servi à BRUITPARIF à faire, sur 1 semaine, 24h/24h, en mai 2007, des relevés de bruit de 67,5 dB(A) LDEN, pour une circulation de 74 000 véhicules/jour à l'époque. PAGE 2/3? (B) Que, sauf erreur de notre part, nous croyons comprendre que TRAPPES (pour quelles raisons ?) n'aurait pas participé à la campagne de mesures de relevés de bruit ; et que nous avons lu, quelques pages plus loin (pages 118 et suivantes), que les seuls relevés de bruit autour de Trappes concernant les voies routières (RN10 RD23 RD36 RD912) la traversant étaient faits, pour : • La RD 23 à ELANCOURT, au Point fixe de relevage PF1 6 rue des Tourterelles (impasse) située en face de France Miniature, à 30 m du Boulevard Malraux (RD23) • La RD 36 à VOISINS LE BRETONNEUX, au Point fixe de relevage PF328 rue Serpentine • La RN 10 à LA VERRIERE a) au Point fixe de relevage PF9 Résidence universitaire Passage de l'Agiot situé à 104 m de la N10, à proximité de la gare et de l'hôtel Campanile b) au Point fixe de relevage PF11 (RN10 / RD 58) Résidence du Bois de L'Etang proche ZI de Trappes/Elancourt / Pont de la Villedieu à 340 m de la N10 et 130 m de la voie ferrée • Sur la RD912 Il n'y aurait eu aucun relevé de bruit. Pourquoi ??? Ces relevés ont été faits sur 2 jours en avril/mai 2019. Par contre nous notons les dates pour les PF9 et PF11 (pr RN10 + voies ferrées) à LA VERRIERE du 18 au 20 avril 2019, soit en fin de semaine, dont le samedi, à la veille des fêtes de Pâques et des vacances scolaires. Pourquoi ??? Pourquoi que sur 2 jours ? De même, pour le comptage des véhicules, aux mêmes dates pourquoi que sur 15 à 20 mn. CEST TRES RESTREINT !!! A propos du résultat de ces mesures, nous sommes extrêmement étonnés de lire dans les conclusions (Pages 125 et suite ANNEXES) que • Seule la ville des CLAYES SOUS BOIS /et c'est normal/ pourrait bénéficier de protections antibruit d'envergure (comme RD30 à Plaisir, ville de la communauté de communes [coût protection phonique : 8 400 000 Euros], et la ville voisine, hors agglomération, de St Nom la Bretèche RD307/RD98 [2 500 000 Euros], parce que ce serait la seule ville de SQY, affectée par le bruit routier et ferroviaire, qui affiche à l'endroit du relevé de bruit (site de point de mesure PF7) un dépassement de 68 dB(A) [en LDEN, qui est une moyenne], valeur limite réglementaire !! • et qu'il est dit que les valeurs calculées dans le CSB sont surestimées par rapport aux 11 points de relevés faits sur 24 heures (PF1 à PF11) Pourquoi tant de différence entre les relevés BRUIT PARIF, CSB et les 11 points (PF1 à PF11) faits par les soins de l'agglomération ? Qu'est ce qui justifie la "mise à l'écart" de la CARTE DU BRUIT ??? Doit-on comprendre que cela dispenserait les décideurs publics de mettre en place des dispositifs antibruit efficaces pour les villes de SQY martyrisées par le bruit (comme ce qui a été fait récemment à Plaisir et St Nom la Bretèche) ? Y aurait t'il 2 poids 2 mesures ? des villes de l'agglomération et du département nettement moins bien traitées que d'autres ? POURQUOI ? Faut-il comprendre ? : • Que des villes -comme Trappes ou Coignières ou La Verrière- seraient écartées de toute mesure pour réduire le bruit, car étant à 0, 5 dB(A) en dessous de la valeur limite de 68 d(B)A en LDEN. Comment fait-on la différence à l'oreille ? Pourtant la gêne occasionnée par le bruit routier (ou ferroviaire) est tout aussi importante quand on vit dans un endroit qui n'affiche que "seulement" une moyenne en LDEN de 67,5 d(B)A !!! // c'est à dire que l'on peut avoir la nuit [sur 12 h]-quand on dort en général- un relevé de 57 d(B)A et le jour [sur 12 h] -en éveil, quand on a une activité- de 78 d(B)A// Ouvrez votre fenêtre ou allez dans votre jardin avec un bruit pareil ! De qui se moque-t-on ? Jouer, pour agir ou non, sur une différence de 0,5 dB(A) de moyenne !!!!! quand l'OMS et l'EUROPE recommandent de ne pas dépasser les 53 d(B)A pour la santé des personnes Où habitent les décideurs ??? Aux fins fonds de la campagne ou dans un beau village du parc régional de la Haute Vallée de Chevreuse ??? A TRAPPES les personnes qui vivent le long des infrastructures bruyantes sont gênées par le bruit dès qu'elles ouvrent les fenêtres, et les personnes qui ont la chance d'avoir un jardin ne peuvent même pas en profiter car l'ambiance sonore est bien trop bruyante !!! En plus le bruit est augmenté par temps de pluie et par réverbération des ondes sonores sur les</p>	<p>Le diagnostic présenté dans ce PPBE se base sur les résultats de la cartographie stratégique de bruit. Pour la réalisation de ces cartes de bruit, BruitParif a utilisé les données qui lui ont été fournies. Il est possible que les gestionnaires des voies n'aient pas communiqué de données récentes. Dans certains cas, les gestionnaires ne fournissent pas les données de trafics récentes et d'anciennes données sont alors utilisées.</p> <p>Les emplacements des mesures de bruit ont été choisis en concertation avec les communes, en février 2018. 11 points de mesures ont été réalisés sur le territoire afin de confronter les résultats de la cartographie.</p> <p>Les mesures acoustiques ont été réalisées en semaine ouvrée sur une durée de 24h. Aucune mesure n'a été effectuée durant le weekend. Les comptages manuels qui ont été réalisés (15-20 minutes) permettent d'avoir les niveaux sonores associés à un certain volume de trafic, vitesse, ...</p> <p>Concernant la RD30 des protections ont été mise en place le long de cette voie car la création ou modification d'infrastructures rentre dans le cadre d'une autre réglementation (décret n° 95-22 du 9 janvier 1995 « relatif à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures de transports terrestres » et arrêté du 5 mai 1995, « relatif au bruit des infrastructures routières »).</p> <p>Un grand chantier d'enfouissement de la RN 10 a débuté, piloté par l'état. Trois plateaux urbains viendront recouvrir en partie les voies, participant à réduire les nuisances sonores et à relier et à offrir un cadre de vie plus apaisé aux riverains de ces secteurs.</p>

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
						<p>façades des immeubles voisins !Pour faire des mesures de bruit (et de pollution routière) sérieuses et précises, puis prendre des décisions ad hoc, ne faudrait-il pas ?• les faire en partenariat avec BRUITPARIF et AIRPARIF, par des campagnes de relevés de bruit et de pollution régulières sur plusieurs jours 24h/24h ?• installer dans les communes de SQY comme l'a fait le maire de BUC, (RD 938) des analyseurs relevant le bruit et la pollution à l'année, 24/24h (à BUC location pour une somme modique, de 10 000 Euros par an), pour avoir la "température exacte" de ces nuisances.?? (C) n'a pas répondu (pour quelles raisons ?) au Questionnaire des communes "bilan des actions proposées par les différents gestionnaires" sur les Mesures arrêtées au cours des 10 dernières années sur SQY - (pages 69 à 72/143) (comme par exemple cartes de bruits.....)PAGE 3/32/ MESURES PROGRAMMEES DE LUTTE CONTRE BRUIT, DE GESTION DU TRAFIC, PAR L'ETAT, LES COMMUNES D'AGGLO. &amp; SQY Mesures programmées par l'Etat, Page 79 On constate rien de très révolutionnaire ! entre autres : • Réduction de la vitesse sur les routes secondaires à double sens, • et la "fameuse" dénivellation de N10 à TRAPPES sur 775 m (dont 397 m de tranchée couverte) qui n'est pas un "ENFOUISSEMENT DE LA RN10" comme écrit trompeusement tant de fois !!!, budgété en 2016 à 95 000 000 Euros, ne réduisant en rien ni le bruit (sauf sous la couverture) ni la pollution routière, ni la fluidité de la circulation (comme l'ont exprimé tant de fois les Trappistes), projet en plus soumis à des arbitrages budgétaires annuels !Mesures programmées par les communes et SQY Page 74 Comment dans les conditions de bruit (et de pollution) que nous connaissons actuellement allez-vous faire pour, • comme prévu, réduire de 20 % les émissions de gaz, à effet de serre d'ici 2020 (nous y sommes, et bientôt 2021) ? dans un contexte de croissance globale des déplacements de 7 % (par an ?) alors que TRAPPES et les villes voisines voient leur population augmenter (multiplications des programmes immobiliers à SQY et à TRAPPES)• agir sur la circulation automobile ?Actions sur les routes pour réduire les nuisances sonores (et la pollution par particules) Page 90 A TRAPPES QU'EST IL PREVU DE FAIRE POUR CONTROLER LES FLUX DE TRAFIC ET LEUR NATURE, POUR DIMINUER LE BRUIT ET LA POLLUTION ???• Réduire le nombre de poids lourds ? (32 000 par jour sur la RN 10 en traversée de Trappes, + sur RD912 et RD23), en orientant leurs flux vers des zones moins sensibles ? (comme par ex orientation du flux sur certains axes de la zone industrielle de Trappes Elancourt)• Réduire la vitesse o passer en zone 30, maximum 50 km/h sur RD 23, RD 912, RD36 et autres voies communales sensibles de la ville : Langevin, Stalingrad, etc..) ????o passer à 50 km/h, maximum 70 km/h, avec radars ! / pour la RD10 (sortie Autoroute A12, "Les IV Pavés du Roi" et entrée Trappes "La Fourche" / devenant RN10 dans la traversée des villes de Trappes, Elancourt, La Verrière-Maurepas, Coignières ????A TRAPPES ET DANS LES AUTRES VILLES, IL FAUT, POUR LUTTER CONTRE LE BRUIT ET LA POLLUTION, entreprendre les travaux suivants :• pose de protections phoniques efficaces, à la source des voies à grande circulation et des voies ferroviaires, comme des : o murs anti bruit et/ou merlons (comme à Plaisir et St Nom la Bretèche) et non comme à Trappes et son ridicule mur Casanova de 2 m de haut en parpaing (qui nous a coûté 478 000 Euros TTC) !!! qu'il faut renforcer phonétiquement (le surélever ? le doubler ?)o murs de protections acoustiques végétales vertes en toutes saisons, très esthétiques, économes en emprises, peu onéreux, très bénéfiques pour la biodiversité et anti polluantsEn "collant" ces protections au plus près des infrastructures, et en les séparant bien des voies piétonnes et cyclistes• végétalisation des murs et toitures des immeubles privés et publics, pour lutter contre le bruit, la chaleur, la pollution• création d'espaces verts, au maximum, le long des routes passagères, si les murs antibruit ne sont pas possibles (arbres, bosquets, buissons de plus de 2 mètres) en réduisant, ou interdisant l'urbanisation, la bétonisation, à ces endroits critiques (bâtiments à usage d'habitation, ou publics)• isolation phonique des bâtiments publics et privés existants, riverains de ces routes, (incitation et aide à l'isolation pour le privé),• mise en place sur les départementales et nationales, en partenariat avec l'Etat et la Région, d'enrobés phoniques routiers (minces/ très minces/ultra mince), qui réduisent le bruit de 4 dB(A) comme par ex. NANOSOFT de COLAS • déviation des poids lourds en transit dans la zone industrielle de Trappes-Elancourt (ou ailleurs) • Arrêter la bétonisation et l'urbanisation galopantes des villes de SQY, plus particulièrement de TRAPPES, qui dispose déjà de très peu d'espaces verts intramuros, en privilégiant les végétaux partout. Exemple à TRAPPES, protéger du bruit en "verdissant" tout ce qui longe d'est en ouest la RN10 et les voies communales latérales: Stalingrad Nord et Sud, et proches.... (parking de l'ancienne poste principale, stade Gravaud, prairie de fauche entre rue Casanova et N10/RD23 etc., etc.) ainsi que les autres voies bruyantes et polluées comme les départementales: RD23, RD912, RD36, sans oublier les voies riveraines du réseau ferroviaire.C'est excellent de développer le covoiturage, les transports en commun propres, ou autres moyens de transports innovants (comme le monorail), les transports alternatifs, de réhabiliter les centres villes avec des commerces traditionnels, les déplacements en vélos, à pied, trottinettes.... D'encourager le télétravail !), mais tous ces efforts ne feront pas vraiment baisser le trafic du fait de l'augmentation constante de la population et par conséquent du trafic routier (véhicules légers et poids lourds (au détriment du ferroutage). Donc le bruit, et la pollution ne cesseront d'augmenter !!!LE MIEUX, LE PLUS EFFICACE, POUR TOUS, RESTE LE REEL ENFOUISSEMENT COMPLET DE LA NATIONALE 10 DE COIGNIERES A TRAPPES (et non une tranchée couverte de 397 m au niveau de la mairie de Trappes) !!!SERONS NOUS ENFIN ENTENDUS ????? CHAQUE SAINT QUENTINOIS DOIT POUR SA SANTE, SON BIEN ETRE, ETRE REELLEMENT PROTEGEPAR DES MESURES DE REDUCTIONS DE NUISANCES SONORES, SANS "FAVORITISME", NI "DISCRIMINATION"ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DES PAVILLONS DE LA RUE DANIELLE CASANOVA (Cité Nouvelle) Association n° W7840060004 27 rue Danielle Casanova 78190 TRAPPES</p>	

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
36	ELANCOURT	Bruit routier			Association	<p>Le projet de PPBE présente un relevé sonore et nous pouvons identifié 9 zones géographiques à Élancourt.</p> <p>Zone 1 : N12 qui borde la clef St Pierre</p> <p>Zone 2 : Avenue de Chevreuse qui donne accès à la N12 et qui sépare Plaisir de la clef St Pierre</p> <p>Zone 3 : Avenue Marcel Dassault qui sépare la colline et le centre de la clef St Pierre</p> <p>Zone 4 : route du Mesnil puis route des Gâtines (D58) entre le rond-point de France Miniature et la clef St Pierre en passant par le village</p> <p>Zone 5 : Boulevard André Malraux entre le rond-point de la Boissière à Trappes et le rond-point de France Miniature qui longe le quartier du Berceau.</p> <p>Zone 6 : Entre Maurepas et le rond-point de France Miniature : Boulevard du 19 mars 1962, Rond-point des lions, Boulevard du 8 mai 1945 et Boulevard Bernard Gregory</p> <p>Zone 7 : Avenue de la Villedieu entre la piscine, le rond-point des lions, le collège de l'Agot, la Commanderie jusqu'au au rond-point de la Boissière.</p> <p>Zone 8 : Route de Dampierre puis route du Mesnil: De la sortie de la N10, via la Commanderie des Templiers, entre la coulée verte et la Villedieu puis jusqu'au stade Guy Boniface.</p> <p>Zone 9 : N10 qui borde les quartiers de la Villedieu et de la Commanderie</p> <p>Des propositions d'amélioration : Vous trouverez ci-dessous quelques propositions d'aménagement qui doivent être considérées dans le cadre d'une étude d'impact globale. En effet, il faut que le gain de nuisance sonore ne se fasse pas au détriment des conditions de vie et de circulation.</p> <p>Limitation des poids lourds : La circulation des poids lourds à Élancourt n'est pas liée uniquement à la desserte locale. Une grande partie de ce trafic est un trafic de contournement (lien N10-N12) qui impacte plusieurs zones dans notre plan. Un projet intercommunal, départemental voire régional doit être mis en place afin d'étudier la limitation de ce trafic.</p> <p>Plusieurs quartiers d'Élancourt sont ainsi fortement impactés, notamment ceux du Berceau et du Village longés par ce trafic.</p> <p>Des solutions d'interdiction des poids lourds, de réduction de la largeur des voies, de sens uniques sont à étudier.</p> <p>Gratuité des bus sur l'intercommunalité : La gratuité des bus ne peut qu'encourager les habitants à abandonner la voiture au profit des transports en commun. Il s'agit d'une décision qui ne peut être prise au niveau d'Élancourt uniquement mais pour laquelle les représentants de la ville peuvent travailler et militer.</p> <p>Limitation de vitesse : La baisse des limitations de vitesse a un impact réel (voir sur <a href="https://www.bruitparif.fr/bruitparif/">https://www.bruitparif.fr/bruitparif/</a> ). Ainsi sur la zone 5, la baisse de la vitesse (de 70 à 50Km/h) pourrait limiter fortement les brusques accélérations des véhicules et aurait un impact positif pour les riverains, notamment pour le quartier du Berceau et la traversée du village via CD 58.</p> <p>Alternatives aux ralentisseurs : La mise en place de ralentisseurs (ou coussins berlinois...) a un impact positif sur la vitesse, mais ils sont également source de nuisances sonores. Selon les configurations des voies, des études pourraient les remplacer par la mise en place d'écluses, de chicanes ou réduction de la largeur des voies, de réduction du nombre de voies de circulation (de 2 fois 2 voies à 1 fois 1 voie)...</p> <p>Mise en place de radars pédagogiques : Pour limiter la vitesse, moins de vitesse, moins de nuisance, les radars pédagogiques permettent de faire prendre conscience aux automobilistes de leur vitesse réelle.</p> <p>Mise en place de feux intelligents qui passent au rouge en fonction de la vitesse des véhicules, malheureusement ils seraient encore illégaux à ce jour (voir sur le site Capital)</p> <p>Modification des enrobés : Pour limiter l'impact sonore, des enrobés spécifiques peuvent être mis en place (voir site BruitParis)</p> <p>Lutter contre les véhicules bruyants: Des équipements « Méduses » peuvent détecter les véhicules trop bruyants (particulièrement certains 2 roues), à voir sur le site BruitParis</p> <p>Limiter les routes à 2 voies en ville: Bien que ces doubles voies soient confortables en période d'affluence, elles génèrent également des excès de vitesse. Elles doivent être remises en cause et étudiées au cas par cas afin de préserver la fluidité de circulation en heure de pointe.</p> <p>Isolation des bâtiments: L'isolation des façades permet de réduire significativement les nuisances sonores dans nos logements. Une politique d'accompagnement des particulier permettrait de généraliser ces isolations.</p> <p>JC</p>	<p>A partir des résultats de la cartographie, l'ensemble des habitations et établissements supposé en dépassement de seuil a été repéré. Un regroupement par voies a été réalisé. L'ensemble de ces zones est présenté sur la carte n° 9 page 34.</p> <p>Il est possible de retrouver, par exemple, l'avenue Marcel Dassault ou encore la N10.</p> <p>Certaines zones mentionnées dans l'observation ne présentent pas de bâtiments en dépassement de seuil réglementaires.</p> <p>Plusieurs des actions proposées dans cette observation vont dans le même sens que celles présentées au PLD, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'offre de transports collectifs</li> <li>- Réorganiser le réseau de bus</li> <li>- Adapter la ville aux transports en commun</li> <li>- Rendre la voirie cyclable</li> <li>- Réaliser un plan intercommunal de stationnement,</li> <li>- ...</li> </ul>
50	GUYANCOURT	Bruit routier			Particulier	<p>Je constate un développement continu des nuisances sonores de la circulation routière. En permanence notre environnement est saturé par un bruit de fond important de circulation. Énormément de camions et de bus. Notre ville est saturée par les allers retours des personnes travaillant en entreprise. Des milliers de salariés de Bouygues, Renault et de nombreuses entreprises circulent sans cesse dans notre ville. L'air est pollué et le bruit continu est une aberration. Toujours pas assez d'offres de recharges électriques en ville, facilement accessible. J'ai envie de quitter la ville à cause de cela et pour préserver ma santé et ma qualité de vie.</p>	<p>Une majorité des actions prévues dans le cadre du PLD ainsi que celles prévues au PLUi contribueront à une réduction des nuisances sonores.</p> <p>SQY va prochainement se saisir de la compétence pour l'installation de recharge de véhicules électriques, ce qui devrait se traduire par un déploiement de bornes de recharges à l'échelle de l'agglomération et faciliter l'usage des véhicules électriques moins bruyants.</p>

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
7	VOISINS LE BRETONNEUX	Bruit routier - 2 roues			Particulier	<p>Je réside au Centre Village de Voisins le Bretonneux. C'est assez calme en général. Le calme est malheureusement rompu de façon brutale par les traversées du Village par des motos mal réglées qui se dirigent vers la Vallée de Chevreuse en période de beau temps. Ces motos au pot mal réglé nuisent à la tranquillité de nos balades en Vallée également.</p> <p>Nous aimerions un respect de la législation afin que le niveau sonore de certains de ces véhicules ne dépasse pas la tolérance permise. Merci à nos amis les motards de faire régler vos engins. Pourrait-il être mis en place des mesures de bruit ?</p>	<p>Cela relève des compétences du Maire.</p> <p>La ville de Voisins-le-Bretonneux soutient les remarques des habitants et a demandé à la DDT de mettre à jour les mesures de bruit sur cet axe en février 2021. Cette dernière à répondu vouloir le faire fin 2021.</p> <p>Il est à noter que la RD91, avenue de la Pyramide, subit également fortement le bruit des nombreuses motos qui vont et viennent vers la vallée de Chevreuse le week-end. Un rappel des bonnes conduites peut être réalisé dans le cadre d'une sensibilisation spécifique.</p> <p>Les pouvoirs de police du Maire en la matière peuvent être rappelés dans ce cadre.</p>
48	GUYANCOURT	Bruit routier - Ambroize Croizat - 2 roues		SQY	Particulier	<p>la circulation dans la rue Ambroise Croizat à Guyancourt est importante aux heures classiques...On peut (doit) s'y faire...Cependant il existe des nuisances sonores insupportables dues aux engins à deux roues pilotés de manière irresponsable. Sans aucune répression (!?!). Est-il envisageable d'automatiser le relevé des infractions comme cela se fait pour la vitesse ?</p> <p>N'étant, par nature pas répressif mais plutôt préventif et éducatif, je dois avouer que dans le cas des nuisances sonores dues aux engins motorisés.</p> <p>Bien cordialement</p> <p>daniel GENTON</p>	<p>Cela relève des compétences du Maire. La rue Ambroise Croizat a déjà fait l'objet de nombreux aménagements ces dernières années (réfection de la voie, zone 30, éléments ralentisseurs, radars pédagogiques etc.) pour limiter la vitesse des automobiles et des deux roues, sécuriser les cheminements des piétons et limiter les nuisances sonores.</p> <p>Un rappel des bonnes conduites peut de nouveau être réalisé dans le cadre d'une sensibilisation spécifique. Les pouvoirs de police du Maire en la matière peuvent être rappelés dans ce cadre.</p> <p>L'aménagement de la voirie est en revanche de la compétence de l'agglomération, qui devra veiller à ce qu'il réponde bien aux besoins des habitants.</p>
24	ELANCOURT	Bruit routier - André Malraux	Boulevard André Malraux	SQY	Particulier	<p>Bonjour,</p> <p>je ne puis donner mon approbation au projet de PPBE de SQY pour les raisons suivantes:</p> <p>J'habite une maison dans la résidence des Patios en contrebas du boulevard André Malraux et à ce titre, je suis victime, comme beaucoup d'autres habitants riverains (Le Hameau des collines, le Vieux Village) de l'augmentation incessante du trafic routier.</p> <p>Malgré trois pétitions et un historique de cette situation remontant à 1995 (voir le programme du candidat Fourgous), rien n'a été entrepris pour remédier à cette situation.</p> <p>Ou plutôt, si: Un courrier envoyé comme par hasard nominativement aux signataires de la dernière pétition le 2 mars 2020 par le maire d'Elancourt et président de SQY, soit quelques jours avant le 15 mars, 1er tour des élections municipales! Le procédé était pour le moins osé! Nouvelle promesse électorale donc: "J'ai commandé à mes services l'étude d'un mur antibruit spécifique". A noter que cette promesse préélectorale n'intervient jamais que 25 ans après la 1ère du même candidat. Qu'a-t-il fait ou fait faire en 25 ans? Rien.</p> <p>Et en examinant le PPBE de SQY, je constate que toujours rien n'est prévu pour cet axe, alors que dans le PPBEi de janvier 2019 en page 8 au paragraphe VIII ELANCOURT, il était question des nuisances sonores que subissent les habitants du nord du boulevard André Malraux.</p> <p>Sans doute un oubli?</p> <p>C'est pourquoi, tant que le boulevard André Malraux ne sera pas intégré dans ce PPBE, je ne pourrai l'approuver.</p> <p>Chacun a bien compris depuis longtemps que les promesses électorales n'engagent que ceux qui y croient, mais 25 ans de promesses, c'est tout simplement se moquer des électeurs.</p> <p>Didier FOURNERET Ancien Président de l'AFUL Les Patios Président d'Honneur de L'AFUL Les Patios</p>	<p>D'après les résultats de la cartographie de bruit réalisée par BruitParif, ainsi qu'une mesure acoustique de 24h réalisée près du boulevard André Malraux, les habitations situées dans la résidence Les Patios sont effectivement soumises à des nuisances sonores du bruit routier avec la R12 et le boulevard André Malraux. Cependant, les résultats de la cartographie et des mesures acoustiques montrent que les niveaux sonores sont inférieurs au dépassement de seuil réglementaire.</p>

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
26	ELANCOURT	Bruit routier - André Malraux	Boulevard André Malraux	SQY	Particulier	<p>Se référer à la pétition des résidents quartier du Berceau du 21/01/20 remise à M. Fourgous le 23/01/20 concernant la demande d'un mur anti bruit et anti-pollution. (voir PJ)</p> <p>Réponse de M. Fourgous le 2/03/20 reconnaissant les nuisances sonores causées par le passage des véhicules de la R12 et du le Boulevard André Malraux et s'engageant à faire effectuer "l'étude d'un dispositif anti bruit spécifique" (voir courrier en PJ).</p> <p>Problèmes rencontrés :  - passage intensif des véhicules jour et nuit (voiture, camion, moto...)  - non-respect de la limitation de vitesse (demande radar tronçon)  - revêtement de chaussée ancien et donc non adapté au passage intensif  - habitation très proche de la route, manque de végétaux pour couper le son</p> <p>Situation en constante dégradation depuis plusieurs années, qui va s'accroître avec les futurs projets comme les travaux d'enfouissement de la N10, commissariat du futur, JO2024 et aménagement du quartier des 4 arbres...</p> <p>Qualité de vie détériorée, mal être, stress et perte de valeur de notre maison.</p> <p>Il est urgent de trouver des solutions pour retrouver une qualité de vie à Elancourt Village</p> <p>Merci, Cordialement</p>	
27	ELANCOURT	Bruit routier - André Malraux	Boulevard André Malraux	SQY	Particulier	<p>Je ne peux approuver le PPBE car:</p> <p>Les nuisances concernant le Bd André MALRAUX du Rd point de LAUBACH à TRAPPES ne sont plus prises en compte et pourtant!:</p> <p>Monsieur FOURGOUS, Maire d'Elancourt et Président de SQY vous aviez promis:  -En 1995, en tant que candidat , vous avez dans votre programme, fait un copier-coller du programme du Maire de l'époque concernant le déplacement de l'accès au Bd A.Malraux venant de la RN 12 qui deviendrait alors une piste cyclable.</p> <p>- Une butte de terre avait alors été réalisée le long du Bd, mais n'a jamais été terminée, (manque de terre certainement) ?De toute façon elle n'apporte pas grand-chose.</p> <p>-En 2019 SQY a fait effectuer des mesures de bruit sur 24 heures au niveau de mon pavillon: Mesures prouvant les valeurs des nuisances sonores !!!</p> <p>RIEN n'a été fait en 25 ans</p> <p>Quand pensez-vous tenir vos promesses !!! Même si maintenant vous n'habitez plus les Patios</p> <p>ROCHE André Elancourtois depuis 1970</p>	D'après les résultats de la cartographie de bruit réalisée par BruitParif, ainsi qu'une mesure acoustique de 24h réalisée près du boulevard André Malraux, les habitations situées dans la résidence Les Patios sont effectivement soumises à des nuisances sonores du bruit routier avec la R12 et le boulevard André Malraux. Cependant, les résultats de la cartographie et des mesures acoustiques montrent que les niveaux sonores sont inférieurs au dépassement de seuil réglementaire.
28	ELANCOURT	Bruit routier - André Malraux	Boulevard André Malraux	SQY	Particulier	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Voilà plus de 20 ans que nous nous plaignons du bruit causé par la circulation sur le boulevard André Malraux à Elancourt, dans la partie qui longe notre résidence, entre les ronds-points de Laubach et de la Boissière. Ce bruit est particulièrement gênant à la belle saison, quand nous aimerions pouvoir profiter de nos jardins ou simplement laisser les fenêtres ouvertes. A certaines heures de la journée, surtout quand le vent souffle dans notre direction, nous sommes obligés de rentrer et de fermer les fenêtres.</p> <p>Voilà également plus de 20 ans qu'on nous promet de traiter ces nuisances. J'ai signé plusieurs pétitions, et malgré les promesses des élus, rien de concret n'a été réalisé afin de minimiser les bruits. Au cours du temps, le boulevard est devenu de plus en plus « passant ». On n'a plus l'impression de vivre dans un « village », avec tous ces véhicules (voitures, camions, motos...) qui circulent, souvent sans respecter la limitation à 70 km/h, et qui engendrent une pollution croissante pas seulement sonore. On n'ose imaginer ce qu'il adviendra du trafic lors des travaux sur la RN à Trappes (détournement de la circulation)...</p> <p>Le présent projet de PPBE porté à la connaissance des habitants n'évoque aucune solution pour atténuer les nuisances aux abords de notre résidence, malgré les promesses de la municipalité de faire étudier un mur en gabions. Une fois de plus, nous avons l'impression que personne ne s'intéresse sérieusement à ce problème, pourtant connu du maire d'Elancourt depuis...25 ans !</p> <p>Anne Marie SICHEL Résidence les Patios - Elancourt</p>	D'après les résultats de la cartographie de bruit réalisée par BruitParif, ainsi qu'une mesure acoustique de 24h réalisée près du boulevard André Malraux, les habitations situées dans la résidence Les Patios sont effectivement soumises à des nuisances sonores du bruit routier avec la R12 et le boulevard André Malraux. Cependant, les résultats de la cartographie et des mesures acoustiques montrent que les niveaux sonores sont inférieurs au dépassement de seuil réglementaire.



Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
42	ELANCOURT	Bruit routier - André Malraux		SQY	Particulier	<p>Bonjour, résidant près du parc France Miniature, nous avons remarqué un changement brutal dans le mode de circulation ces dernières années. En effet, les routiers préfèrent sortir de la N12 et passer par le boulevard André Malraux jusqu'au niveau de la commanderie pour récupérer la N10 et éviter les bouchons à l'entrée et à la sortie de Trappes. Du matin au soir, les camions en tous genres des livreurs très pressée aux routiers très chargés passent par cette "déviation bison futé" grâce à Waze et autres GPS!!</p> <p>L'arrivée au rond-point de Laubach se fait de façon brutale et les conducteurs inconscients sur ce boulevard avec des vitesses proches des 100KM/H (encore plus vite que sur la N10 ou N12). Un radar mobile serait même conseillé pour limiter les chocs / accidents au niveau du rond-point. Les conducteurs ne s'arrêtent même plus pour laisser passer les enfants qui se rendent à l'école du berceau (en tous passage du rond-point). Que dire des motards et pilotes du week-end qui se font un plaisir à faire des pointes sur l'axe N12 jusqu'au rond-point André Malraux et pétaradant avec des grosses cylindrées "non homologués".</p> <p>Bref un mur anti-bruit coûterait trop chère à mettre en place sur ce long boulevard mais des chicanes, radar comme celui qui se trouve proche de la Mairie d'Elancourt, des ralentisseurs comme ceux mis en place à Maurepas seraient une bonne avancée en matière pour limiter et réduire le bruit sur ce boulevard devenu malgré nous une N10/N12 BIS.</p>	
45	ELANCOURT	Bruit routier - André Malraux		SQY	Particulier	<p>Depuis 1988 nous habitons la résidence Vieux Village construite au débouché de la N12 à l'entrée d'Elancourt Village. Au fil des années nous constatons que le trafic routier sur cet axe est de plus en plus important et ne cesse de croître du fait de l'urbanisation continue sur Elancourt et Maurepas. Cet axe est aussi utilisé pour éviter les autres grands axes (RN10 et RN12). En conséquence la nuisance sonore au niveau de la résidence est de plus en plus importante et continue à toute heure de la journée et de la nuit. Des demandes de mur antibruit ont été faites auprès de la municipalité sans succès et une pétition a été remise à Monsieur FOURGOUS le 23 janvier 2020 pour renouveler cette demande mur anti-bruit et anti-pollution.</p> <p>Aujourd'hui nous renouvelons notre demande pour qu'elle soit prise en compte dans les actions du PPBE.</p>	
20	ELANCOURT	Remarques générales - Bruit routier	Boulevard André Malraux	SQY	Particulier	<p>Il faut habiter ce quartier pour ressentir les nuisances, qui depuis 25 ans pourrissent la vie des riverains du boulevard André Malraux et des résidences avoisinantes.</p> <p>Et d'année en année, malgré 3 pétitions, cela s'accroît ostensiblement et ce n'est plus une simple gêne passagère pour les habitants lorsque circulent à quelques dizaines de mètres de leurs habitations et jardins, des poids lourds de plusieurs centaines de chevaux ou des motos aux pots d'échappement trafiqués.</p> <p>Les nuisances routières sont à présent abordées lors des négociations des biens et elles pénalisent les vendeurs.</p> <p>Nous vivons sur une « Terre d'innovations » qui fait établir des plans de ceci et de cela, qui projette de construire un SupraSQy qui coûte des millions d'euros, qui rêve d'organiser des activités sportives olympiques qui coûtent également des millions d'euros et qui oublie que ces concitoyens payent des impôts, non pas pour des jouets éphémères et inutiles, mais pour leur confort et leur sécurité.</p> <p>Alors pourquoi n'est-on pas en capacité de régler les problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En faisant simplement respecter la réglementation (vitesses, bruits des motos, limitation en tonnage) ?</li> <li>- En rénovant les revêtements de voiries comme cela se pratique ailleurs ?</li> </ul> <p>Dans le présent projet de PPBE, il n'y a aucune mention d'études d'un mur anti bruit le long du bd. A. Malraux (promesse écrite du maire début mars 2020), et certaines zones dites de « ressourcement-espaces verts à protéger » existantes dans le précédent PPBE ont simplement disparues de la nouvelle version.</p> <p>C'est pour l'ensemble de ces motifs que je ne suis pas favorable à la version proposée de ce projet de PPBE soumis à la consultation des habitants.</p> <p>Pascal ROSSI ELANCOURT Question subsidiaire : A l'occasion des travaux sur la RN10, les itinéraires de contournement ont-ils été étudiés de manière à ne pas s'ajouter aux nuisances existantes à Elancourt comme dans d'autres communes concernées ?</p>	<p>D'après les résultats de la cartographie de bruit réalisée par BruitParif, ainsi qu'une mesure acoustique de 24h réalisée près du boulevard André Malraux, les habitations situées dans la résidence Les Patios sont effectivement soumises à des nuisances sonores du bruit routier avec la R12 et le boulevard André Malraux. Cependant, les résultats de la cartographie et des mesures acoustiques montrent que les niveaux sonores sont inférieurs au dépassement de seuil réglementaire.</p>

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
40	ELANCOURT	Bruit routier - R12		SQY	Particulier	<p>Bonjour</p> <p>Nous habitons depuis 32 ans au 26 rue du capricorne à Elancourt.</p> <p>A l'extrémité de mon jardin , passe la route départementale R12 ( voir fichier joint). Nous avons constaté une forte dégradation de notre qualité de vie à cause du bruit occasionnée par cette route .Cet axe permet aux personnes venant de Paris ou de Dreux de rejoindre Elancourt et Maurepas ainsi que France Miniature (quand le parc est ouvert)</p> <p>Il y a sans cesse des voitures, des camions ainsi que des motos qui nous oblige à ne pas profiter de notre jardin</p> <p>la nuit, l'été , les fenêtres doivent être fermées hermétiquement</p> <p>Une pétition a été faite au niveau de notre résidence et de la résidence voisine , pour le moment sans conséquence bien que le maire mr Fourgous soit conscient du problème mais la route est une route départementale</p> <p>Vu la géographie des lieux , serait-il possible de faire comme sur la nationale 10 , un mur de pierres ( voir fichier joint) suffisamment haut pour que l'on retrouve une certaine sereinité à vivre à Elancourt</p> <p>Merci d'avance si vous pouvez avoir une action</p> <p>Cordialement Gilles et Véronique PILLET</p>	
46	ELANCOURT	bruit routier - R12		SQY	Particulier	<p>Bonjour,</p> <p>habitant depuis 6 ans à Elancourt Village (chemin des cotes), les nuisances sonores de la R12 sont jour et nuit. Tant par les camions en pleine accélération pour monter la cote, les jointures du pont trop bruyantes, les motos qui se font plaisir.</p> <p>La limitation de vitesse n'est absolument pas respectée.</p> <p>La construction d'un dispositif anti-bruit s'impose pour quiétude d'Elancourt village.</p> <p>De plus, je confirme l'extrême dangerosité du rond-point de Laubach. Les véhicules ne respectent pas les passages piétons, ne s'arrêtent pas pour laisser passer les enfants qui se rendent aux arrêts de bus.</p> <p>Pour nos enfants et pour l'ensemble des piétons, il est urgent de sécuriser ce rond-point. Faut-il qu'il arrive un drame pour faire bouger les choses ?</p>	
57	ELANCOURT VILLAGE	Bruit routier - R12	R12		Particulier	<p>Bonjour,</p> <p>Merci de nous donner la possibilité de nous exprimer en ce qui concerne les nuisances sonores.</p> <p>Je réside depuis 8 ans sur Elancourt Village à proximité de l'ancien centre aéré Jean Baptiste Charcot, la R12 passe juste au-dessus.</p> <p>Je souhaite insister <b>LOURDEMENT</b> sur la R12 dont le trafic routier est en constante augmentation de jour comme de nuit.</p> <p>Le bruit qui en résulte touche l'ensemble des pavillons qui jouxtent l'entrée d'Elancourt Village : route de Trappes, impasse du Sauvageot et chemin des Côtes (situé sur le versant opposé au lotissement le Vieux Village photo 1 en PJ).</p> <p>D'autre part le pont qu'emprunte cette R12 au niveau d'Elancourt Village et qui surplombe la route de Trappes D23 joue un effet caisse de résonance. Il reçoit, amplifie et propage le bruit, notamment avec les poids lourds de plus en plus nombreux.</p> <p>La photo 2 en PJ représente le point de départ du bruit. Le repère étant le rail de sécurité car il n'y a ensuite plus de remparts naturels (butte de terre). C'est dommageable pour les habitations, les piétons (parcours pédestre ville d'Elancourt borne 65) très fréquenté le week-end, mais aussi par les vélos car cela permet de relier le Village à la Clef St Pierre en évitant la dangereuse route des gâtines.</p> <p>Un mur antibruit comme annoncé par Monsieur Fourgous dans le courrier en pièce jointe de mars 2020 aurait donc un vrai sens GLOBAL pour la qualité de vie des Elancourtois.</p> <p>Je reste à votre disposition pour vous éclairer sur place si besoin.</p> <p>Cordialement</p>	<p>D'après les résultats de la cartographie de bruit réalisée par BruitParif, ainsi qu'une mesure acoustique de 24h réalisée près du boulevard André Malraux, les habitations situées dans la résidence Les Patios sont effectivement soumises à des nuisances sonores du bruit routier avec la R12 et le boulevard André Malraux. Cependant, les résultats de la cartographie et des mesures acoustiques montrent que les niveaux sonores sont inférieurs au dépassement de seuil réglementaire.</p>

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
54	ELANCOURT	Bruit routier - R12 - André Malraux	R12 - André Malraux	SQY	Particulier	<p>Bonjour,  Comment approuver un plan qui ne prend pas en compte les nuisances journalières que nous subissons tous les jours ?  Je réside depuis 2006 dans la résidence des Patios à Elancourt.  Depuis, la pollution et les nuisances sonores n'ont cessé d'augmenter d'année en année au rythme de l'augmentation du flux de circulation.  Ces nuisances sont liées à la circulation sur le Boulevard André Malraux et sur la R12, cette magnifique rocade restée inachevée.  De plus dans l'environnement très proche nous sommes entourés par 3 ponts qui apportent à eux seuls une quantité de nuisance non négligeable.  Le nombre de poids lourds qui transitent a augmenté notamment depuis l'installation, dans la zone industrielle de Trappes-Elancourt, de sociétés de transport et de l'entrepôt Auchan.  Il est à noter d'ailleurs que cette zone était équipée de ligne de chemin de fer pour le ferroutage que l'on s'est empressé de démolir à la construction de ces nouveaux bâtiments.  Qui a donné son accord pour ces installations ? Qui a validé les permis de construire en acceptant la destruction de ces voies ferrées ?  Il aurait été, il me semble, plus judicieux que ce genre d'activité soit implanté dans une zone moins enclavée.  Désormais, tous les matins de jours œuvrés, Elancourt a droit à son lot de bouchon.  Monsieur le Maire ne peut s'en rendre compte puisqu'il ne réside pas dans sa ville, il est bien loin des préoccupations des résidents, confortablement installé dans son cocon doré.  Des actions ont été menées, à plusieurs reprises, pour signaler toutes ces nuisances mais à ce jour rien, rien n'a été fait, rien n'a été pris en compte.  Alors il y a bien les promesses électorales, les études qui sont faites et qui sont très couteuses.  En attendant les rapports on laisse filer le temps, le temps d'une mandature par exemple.  Il faudrait prendre en compte dans ces études que les situations se dégradent plus vite que les rapports ne sont livrés.  Alors on nous met en avant le manque de moyens financiers.  • Combien a coûté la construction et l'aménagement du vélodrome, qui, de plus, est un gouffre financier ?  • Combien va coûter, au final, l'aménagement de La Revanche pour 2024 et son entretien par la suite, à moins que la décision ne soit déjà prise de la laisser se dégrader. Aujourd'hui elle ne coûte rien et elle ravit les marcheurs qui la gravissent, gratuitement. Il y aura quoi ensuite ? Des motos ? Des vélos, trottinettes, gyroroues, gyropodes et autres engins électriques ? Adieu la tranquillité de nos belles balades !!  • Combien ont coûté l'aménagement des luxueux ronds-points sur Elancourt ? Notamment celui de la mairie avec sa fontaine et ses lions qui l'entourent, sans oublier sa couronne royale l'hiver. Cela fait rire mes amis quand ils le découvrent, moi je trouve cela pathétique. Bien sûr il faut y ajouter l'entretien quotidien.  • Combien va coûter la construction du commissariat « Du Futur » sans oublier tous les travaux engendrés ? Que vont devenir les bâtiments du commissariat actuel ? Ne suffisent-ils pas tout simplement moyennant une restauration ? Sont-ils actuellement tous utilisés ? Quel impact aura-t-il sur les nuisances sonores ?  La liste pourrait être encore beaucoup plus fournie.  Les moyens financiers ils existent bien. Il ne faut pas qu'ils soient investis dans des équipements inutiles ou éphémères au grés des caprices.  Dans notre cas, il n'y a que la construction d'un « vrai » mur anti-bruit qui sera efficace et durable dans le temps.  Dans l'attente je redoute la période à venir, celle de l'aménagement de la N10 qui durera sept longues années et qui ne résoudra en rien les problèmes de circulation, de bruit et de pollution.  QUE FAUT-IL FAIRE, BON SANG, POUR ETRE ENTENDU !!! ????</p> <p>Alain Lesauvage  5 rue des Bergeronnettes  78990 Elancourt</p>	<p>D'après les résultats de la cartographie de bruit réalisée par BruitParif, ainsi qu'une mesure acoustique de 24h réalisée près du boulevard André Malraux, les habitations situées dans la résidence Les Patios sont effectivement soumises à des nuisances sonores du bruit routier avec la R12 et le boulevard André Malraux. Cependant, les résultats de la cartographie et des mesures acoustiques montrent que les niveaux sonores sont inférieurs au dépassement de seuil réglementaire.</p>
68	ELANCOURT	Bruit routier - R12 - RD23	RD23 - R12		Particulier	<p>J'habite dans la résidence du vieux village à Elancourt, à proximité du tronçon de la R12 qui passe au-dessus de la RD23.  Depuis que je télé-travaille, je peux observer les nuisances sonores et vibratoires toute la journée. Le bruit continu du trafic ainsi que les pics sonores et vibratoires liés au passage sur cette voie sont très désagréables voir pénibles à supporter à certains moments, surtout quand mes murs vibrent au passage d'un camion. La cause principale de ces nuisances semble venir de la circulation sur le pont.  Pendant le 1er confinement j'ai pu expérimenter avec plaisir la vie chez moi avec moins de nuisance car moins de trafic. J'aspire à retrouver ce niveau de bruit.  Je comprends que le traitement phonique de cette zone dans laquelle se trouve ma résidence n'est pas prioritaire car les mesures montrent un niveau en dessous du seuil réglementaire des 65dB (« zone modérée ») mais à la longue le bruit est usant.  Je pourrais bien sûr me dire que je pourrais vendre ma maison et aller m'installer ailleurs où il y aurait moins de nuisance sonore mais ce n'est pas possible actuellement.  Alors j'ai un souhait à formuler : s'il vous plaît faites quelque chose pour résoudre le problème ou à minima améliorer la situation ; ne relayer pas une fois de plus le traitement cette zone dans la liste des zones à traiter plus tard s'il reste du budget où à remettre en discussion sur la table au prochain plan dans 5 ans.  Les experts technique dans ce domaine pourront peut-être même trouver des solutions peu coûteuses : par exemple limiter la traversée du pont pour les gros camions, modifier les limitations de vitesse pour fluidifier la circulation et donc limiter le bruit, mettre une végétation filtrante, etc...Pas mal d'idées ont été avancées.  J'espère juste que les expérimentations seront mis en œuvre et que des solutions, même imparfaites seront appliquées.  Je vous remercie par avance de la prise en compte de mes observations.</p>	

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
61	ELANCOURT	Bruit routier - André Malraux	Boulevard André Malraux		Particulier	<p>Je demeure à Elancourt, résidence des Patios, depuis 1975. J'ai assisté au cours des 45 dernières années à une dégradation progressive de l'environnement et à la détérioration de la qualité de vie dans cette ville dont nos élus nous ont tant vanté le caractère rural. De la ruralité il ne reste rien. Les chantiers immobiliers qui sortent de terre de partout ne font qu'augmenter le trafic routier alors que les infrastructures routières demeurent inchangées.</p> <p>Les nuisances qu'il génère, bruit et pollution, sont entre autres devenues insupportables sur le boulevard Malraud qui longe notre résidence. La crise sanitaire que nous traversons n'a fait qu'intensifier le phénomène sans que je puisse l'expliquer. Il n'était déjà plus possible de profiter de son jardin ni de laisser les fenêtres ouvertes car le trafic est le plus souvent ininterrompu. Et le nombre de camions circulant sur cette voie est impressionnant! Fait nouveau, le bruit de la circulation est désormais perceptible fenêtres fermées. Aux heures de pointe il est difficile de traverser le rond-point de Laubach comme celui du vieux village ce qui atteste également de la densité du trafic.</p> <p>Elancourt présente aujourd'hui tous les inconvénients d'une banlieue de la grande couronne sans offrir les avantages d'une vraie ville avec un cœur de cité vivant et dynamique.</p> <p>Il est indispensable de remédier sans plus attendre au problème des nuisances sonores et de pollution liées à une circulation routière intensive. Une réfection de la chaussée du boulevard Malraux nous a été annoncée. Le coût en est très élevé et sa programmation bien trop lointaine. Des mesures moins coûteuses et plus rapides à mettre en place sont envisageables. Pourquoi ne pas abaisser la vitesse sur cette portion du boulevard alors que de l'autre côté du rond-point de Laubach la vitesse y est limitée à 50 à l'heure? Aux portes d'Elancourt la ville de Plaisir a protégé les riverains avec des murs antibruit. Pourquoi ne pas mettre cette solution en œuvre? Les impôts locaux sont élevés dans notre commune, à ce titre aussi les administrés sont en droit d'attendre une résolution du problème. De tous bords on ne parle plus que de l'écologie, à quand le passage à l'acte?</p>	<p>D'après les résultats de la cartographie de bruit réalisée par BruitParif, ainsi qu'une mesure acoustique de 24h réalisée près du boulevard André Malraux, les habitations situées dans la résidence Les Patios sont effectivement soumises à des nuisances sonores du bruit routier avec la R12 et le boulevard André Malraux. Cependant, les résultats de la cartographie et des mesures acoustiques montrent que les niveaux sonores sont inférieurs au dépassement de seuil réglementaire.</p>
75	ELANCOURT	Bruit routier - vibrations	Boulevard André Malraux	SQY	Particulier	<p>Le bruit des véhicules passant au niveau du pont est très présent lorsque nous sommes sur notre terrasse.</p> <p>De plus, lors de passage de poids lourds, nous entendons des vibrations dans les murs, qui nous semblent liées aux vibrations du pont.</p>	
58	GUYANCOURT	Bruit routier - Avenue de l'Europe	Avenue de l'Europe		Particulier	<p>Bonjour,</p> <p>La source de bruit la plus pénible dans mon quartier est celle venant de la circulation automobile et des motos. La vitesse est limitée à 50 km/h dans l'avenue de l'Europe. Qui respecte cette limitation? A quoi bon édicter des limitations si personne ne les fait respecter? Où sont les policiers? Pourquoi, en plein confinement, a-t-il fallu supporter des rodéos nocturnes à moto, faits en toute impunité?</p> <p>Puisque dans ce pays, la police est invisible, alors il faut des dispositifs de ralentissement vraiment efficaces et des contrôles de vitesse automatiques. Certains maires se donnent vraiment les moyens de lutter contre ces incivilités: par exemple la mairie de Buc, où les dispositifs de ralentissement me semblent dissuader les plus inconscients.</p> <p>Il serait bon que les actuels élus de la CASQY s'en inspirent.</p> <p>Christophe Derras</p>	<p>Cela relève des compétences du Maire. La Police Municipale de Guyancourt effectue régulièrement des interventions sur la voie publique en relation avec ce type d'infraction.</p> <p>Depuis le début de cette année, 15 interventions ont été effectuées, 5 conducteurs de mini-motos ont été interpellés en un mois dans plusieurs quartiers de la ville, grâce à un travail conjoint entre la Police Municipale et la Police Nationale. Quatre engins ont également été mis en fourrière. Cependant, l'action répressive de la Ville est limitée puisque le Maire n'est ni responsable des lois qui limitent l'action de la police sur ce phénomène, ni responsable des décisions de justice qui peuvent être rendues à l'issue de procédures entamées pour ce genre de fait.</p> <p>Un courrier, signé de François Morton ainsi que des autres Maires de SQY, a été adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour lui rappeler que les municipalités ne pouvaient agir qu'avec les moyens mis à leurs dispositions. Nous venons d'être informés que la circonscription de sécurité publique dont dépend Guyancourt va connaître en 2021 une augmentation de 23 policiers.</p> <p>La Ville de Guyancourt poursuivra par ailleurs ses actions de sensibilisation et de répression pour limiter les nuisances, qu'elles soient d'ordre sécuritaire ou sonore.</p>

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
55	GUYANCOURT	Bruit routier - Avenue des Garennes - 2 roues	Avenue des Garennes		Particulier	<p>Bonjour,</p> <p>Sans nul doute que la communauté SQY procède à une évaluation de l'intensité du trafic routier et des nuisances sonores qu'il induit. Sans nul que cette évaluation a permis de faire le constat qu'il avait considérablement augmenté sur certains axes. L'avenue de Garennes à Guyancourt fait sans doute partie de ces axes.</p> <p>En effet cette avenue à 2x2 voies est bordée pour une petite partie par quelques entreprises coté " Batterie" puis jusqu'à Montigny et Voisins par de l'habitat composé de petits immeubles (Guyancourt-Les Saules) et de maisons (à Guyancourt quartier des Saules et Garennes .). Cette partie de l'avenue particulièrement "roulante" produit les nuisances sonores les plus lourdes.</p> <p>Les nuisances sonores sont insoutenables dès que fenêtres et portes de jardin sont ouvertes. Outre les contrevenants qui passent sur l'avenue à très vive allure (alors que la vitesse est limitée à 70km/h) parfois en 2 roues particulièrement bruyantes ou bolides, le trafic est intense même le we.</p> <p>En plus de la dégradation de l'air et des poussières noires à l'intérieur des habitats les nuisances sonores ne sont pas traitées par SQY alors que de nombreux habitants en souffre. De plus cet axe, l'avenue des Garennes coupe Guyancourt malgré la passerelle de Bouviers et les ronds- point surélevés.</p> <p>Propositions:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire respecter les limitations de vitesse et normes en matière de pollution sonore des véhicules à moteur sur l'avenue des Garennes</li> <li>- Projet de couverture de l'avenue des Garennes dans sa partie Guyancourt-Les Saules/Garennes</li> <li>- Sur la partie couverte qui reliera plusieurs quartiers de Guyancourt création d'espaces verts, piste cyclables, sentiers, squat park, etc</li> <li>- Assainissement de l'air par des puits de carbone proposés par Suez et la start-up Fermentalg (voir Gare de Poissy,Alésia, Colombes, etc..).</li> </ul> <p>En espérant être entendu voire sollicité pour un éventuel projet</p> <p>Cordialement, B.FEERSPIL</p>	L'axe des Garennes est effectivement une voie stratégique d'écoulement du trafic à l'échelle de SQY. L'évolution à venir du parc automobile vers des motorisations électriques réduira les émissions de polluant et le bruit. Par ailleurs, les actions prévues au PLD telles que l'amélioration de l'offre des transports collectifs et la réorganisation du réseau de bus permettront de réduire encore les nuisances. A noter que le réseau de bus amorce actuellement une transition vers des énergies propres.
53	GUYANCOURT	Bruit routier - Avenue des Garennes et de l'Europe	Avenue des Garennes et de l'Europe	SQY	Particulier	<p>Bonjour,</p> <p>A lire le plan mis à disposition, je m'étonne que les deux avenues les plus passantes sur Guyancourt/Montigny et en particulier les zones non pourvues d'équipements anti-bruit (c'est le cas, av de l'Europe, au-delà de l'étang du Moulin à Vent vers l'est, par exemple) ne soient pas considérées niveau priorités.</p> <p>Elles passent même, dans le secteur, derrière le Bd Beethoven qui ne supporte pas vraiment les mêmes trafics: Pour ce dernier, si des mesures ont été faites, elles ont pu être perturbées par les rodéos nocturnes de moto-cross et super-car louées par les caïds locaux, problème qui devrait trouver d'autres solutions...</p> <p>Niveau avenue des Garennes, les mesures de trafic datent également de 2013. Certes, dans la période actuelle, les ré-estimer est difficile mais il est quasiment certain qu'elles ne sont plus réalistes. De plus, des aménagements sont prévus au nord afin de fluidifier les accès depuis la N12: On voit donc se dessiner entre A12/N12/Garennes/D36 un axe desservant le plateau de Saclay en plein aménagement. Depuis la N10, via l'avenue de l'Europe, le trafic ne peut aussi que croître à court terme vers le plateau de Saclay.</p> <p>Étant à la croisée des avenues des Garennes et de l'Europe, je ne peux donc que m'étonner de voir que rien ne sera fait du côté ouest du rond-point/échangeur Garennes/Europe (le seul avec des habitations proches), comme cela a déjà été fait depuis longtemps côté est (au-delà de l'étang du Moulin à Vent), surtout avec l'évolution prévisible du fait des aménagements en cours ou prévus alimentant ces axes majeurs.</p> <p>Cdt.</p>	Le nouveau schéma directeur va renforcer dans le secteur le réseau cyclable en vue de permettre un meilleur de report modal vers les modes actifs. Pour finir, les contrôles de vitesse devront être probablement renforcée par la police municipale pour faire respecter les vitesses.
59	GUYANCOURT	Bruit routier - Avenue des Garennes et de l'Europe	Avenue des Garennes - Avenue de l'Europe	SQY	Particulier	<p>Bonjour,</p> <p>Habitante du quartier des Garennes à Guyancourt depuis plus de 20 ans, je constate une augmentation très importante du bruit venant à la fois de l'avenue des Garennes et de l'avenue de l'Europe. J'aimerais que des murs végétaux ou autres matériaux ou couvertures de ces avenues soit faite car la nuisance sonore devient intolérable et entraîne fatigue, énervement en plus de la nuisance pollution.</p> <p>Sans solutions de votre part, nous envisageons un déménagement dans les années à venir.</p> <p>Cordialement</p>	
67	MONTIGNY LE BRETONNEUX	Bruit routier - Avenue Nicolas About, de l'Europe	Avenue Nicolas About	SQY	Particulier	<p>Bonjour,</p> <p>Nous espérons qu'une solution sera trouvée à l'issue de cette consultation pour une isolation sonore de l'axe entre l'avenue Nicolas about et avenue de l'Europe, très fréquente tout au long de la journée avec un pic aux heures de pointe.</p> <p>Merci</p>	D'après les résultats de la cartographie de bruit, des habitations ont été repérées en dépassement de seuil potentiel. Seulement 2 habitations ont été repérées aux abords de l'Avenue Nicolas About et également 2 près de l'Avenue de l'Europe. Au regard, des résultats de la hiérarchisation des zones à enjeux, ces deux infrastructures sont bien identifiées comme des zones à enjeux "grandes infrastructures" mais n'apparaissent pas comme étant des zones à enjeux prioritaires. De plus, les 2 constructions le long de l'avenue About semblent être des abris de jardin en fond de parcelle.

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
30	ELANCOURT	Bruit routier - Boulevard du 8 mai 1945	Boulevard du 8 mai 1945	SQY	Particulier	<p>Bonjour, J'ai 2 remarques et propositions.</p> <p>1. Sur Elancourt et le boulevard du 8 mai 45 et son prolongement vers le boulevard du 19 Mars 1962 (vers Maurepas). Cette voie est à double voie, et génère ainsi beaucoup de bruit, car les automobilistes se dépassent à grande vitesse. Au-delà du danger, cela augmente les régimes moteurs. Une solution simple et peu coûteuse pourrait être de condamner une voie, et de la réserver aux Bus, Taxis et vélo. L'expérience avait été tentée cet été, mais non reconduite (je n'ai pas compris pourquoi).</p> <p>2. Dans le village, le revêtement fait beaucoup de bruit, surtout lorsqu'il pleut (je l'ai constaté lors de balade à pied et à vélo). Il y a aussi quelques camions qui passe (alors que c'est interdit). Des contrôles radars ou de tonnage automatiques devraient dissuader les comportements à risque et bruyant.</p> <p>Je vous remercie pour cette possibilité offerte de nous exprimer, nous citoyens de SQY. Loïc Bouquet</p>	<p>Cela relève des compétences du Maire. Un rappel des bonnes conduites peut être réalisé dans le cadre d'une sensibilisation spécifique. Les pouvoirs de police du Maire en la matière peuvent être rappelés dans ce cadre.</p> <p>Les actions prévues peuvent permettre de réduire les nuisances routières du boulevard du 8 mai 1945 et du boulevard du 19 Mars 1962.</p>
72	GUYANCOURT	Bruit routier - Boulevard Jean Jaurès - transport en commun	Boulevard Jean Jaurès	SQY	Particulier	<p>Bonjour, nous avons contacté SQY pour signaler le bruit croissant sur le boulevard Jean Jaurès de Guyancourt, et le responsable nous a répondu que nous avons choisi de vivre en ville et que nous devons assumer. Or, notre résidence a été construite en 1976 et Guyancourt était un bourg de 2000 habitants. Nous y habitons depuis 1986 et nos voisins Boudeville depuis 1976. Depuis, un classement bruit a été créé pour les nouvelles constructions mais rien n'a été prévu pour protéger l'habitat existant. Principales nuisances pour nous : l'arrêt de bus Gérard Philippe (dont nous demandons le déplacement depuis 7 ans) et les camions qui traversent Guyancourt sans raison de desserte (c'était interdit lorsque nous avons acheté). cdt Catherine Allory</p>	<p>Les actions prévues au PLD telles que l'amélioration de l'offre des transports collectifs et la réorganisation du réseau de bus permettent de réduire les nuisances.</p> <p>La création de la piste cyclable en 2020 sur cette section de l'avenue Jean Jaurès s'est aussi accompagné de la pose d'éléments ralentisseur afin de réduire les vitesses et doit permettre ainsi de réduire le bruit à double titre : les vitesses et une offre cyclable et piétonne offrant des possibilités de report modal vers les modes actifs.</p> <p>La modernisation du matériel roulant des transporteurs (bus électrique ou à gaz) réduira significativement les nuisances sonores que peuvent ressentir les riverains au droit de l'arrêt bus.</p>
47	MAUREPAS	Bruit routier - CD13		CD - SQY	Particulier	<p>Bonjour, Nous avons constaté de plus en plus de nuisances sonores sur le CD13 depuis la construction de "l'ECO QUARTIER" : résonances dans les nouveaux bâtiments, beaucoup plus de circulation, limitation de vitesse non respectée, beaucoup plus de camion, etc..... Avez-vous réalisé des mesures de nuisances sur le CD13 avant et après toutes ces constructions et le bétonnage de toutes les surfaces de la zone artisanale ?</p>	<p>Dans le cadre du PPBE, aucune mesure acoustique n'a été réalisée dans ce quartier.</p>
52	VOISINS-LE-BRETONNEUX	Bruit routier - CD36 - 2 roues	CD36	CD - SQY	Particulier	<p>Bonjour Rien n'a été fait ni envisagé contre l'augmentation constante de la circulation et donc de la nuisance sonore conséquente, le long du CD 36 entre l'entrée de Voisins/Guyancourt côté Chateaufort et Trappes. Qui plus est, des arbres devenus hauts ont été plantés au départ au niveau Voisins, mais jamais élagués et ils ne combrent pas le bruit mais cachent complètement le soleil. Le week-end ce CD 36 devient une piste d'excès pour les motards (vitesse, motos en dehors des normes sonores). Aucun contrôle ! Aucun ralentisseur! Différentes demandes à la mairie sont restées sans suite =c'est le problème du département, c'est le problème de l'agglomération...à laquelle siège en bonne position la Maire de Voisins.</p>	<p>D'après les résultats de la cartographie de bruit stratégique, aucune habitation n'est considérée en dépassement de seuil potentiel le long de la voie RD36. Concernant la végétation présente le long des voies, celle-ci ne peut pas diminuer les nuisances routières mais permet d'en atténuer la perception. Le Conseil Départemental a en charge cette voie (RD), notamment au travers de son propre PPBE. SQY gère uniquement les accotements de cette voie.</p> <p>La ville de Voisins-le-Bretonneux soutient les remarques des habitants et a demandé à la DDT de mettre à jour les mesures de bruit sur cet axe en février 2021. Cette dernière a répondu vouloir le faire fin 2021.</p>
62	PLAISIR	Bruit routier - Centre commercial Mon Grand-Plaisir			Particulier	<p>Riverain de la place Idal Nudel à Plaisir, j'attire votre attention sur les nuisances sonores liées à l'augmentation significative de la circulation suite à l'ouverture du centre commercial Mon Grand-Plaisir.</p> <p>En effet la sortie parking " toutes directions" de ce centre dirige un nombre important de véhicules sur la place Ida Nudel et le boulevard Leon Blum provoquant un engorgement constant du rond-point Ida Nudel tous les week-ends. De nombreux automobilistes font un usage intempestif de leur avertisseur lorsqu'ils se retrouvent bloqués. Il en résulte une pollution sonore mais également olfactive pour l'ensemble des riverains du quartier.</p> <p>La solution simple serait de condamner la sortie de ce centre via la rue Pierre Maître. Déjà signalé à la Mairie plusieurs fois sans réponse.</p> <p>Vous remerciant de prendre en compte ce point.</p> <p>Cordialement Christian Hidoine</p> <p>En pj une photo prise un samedi après-midi depuis ma fenêtre</p>	<p>La commune de Plaisir est le gestionnaire de la rue Pierre Maître et la CASQY du Boulevard Léon Blum. Les accès ont dû être étudiés lors du projet (étude d'impact/étude de circulation). Toutes modifications des accès/sorties du Centre commercial doit faire l'objet d'une étude de trafic avant toute décision (commune, SQY, CC, secours...).</p>

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
69	ELANCOURT	Bruit routier - chicanes			Particulier	Il n'y a pas de nuisances sonores là où j'habite. Je souhaite attirer votre attention sur les chicanes, suite à des observations ailleurs : si elles ne sont pas extrêmement bien signalées en amont et sur place, on peut ne pas les voir et buter dessus. Peut-être faudrait-il les surélever ?	Cet avis ne concerne pas directement une question acoustique, mais relève plus d'un problème de sécurité routière. La mise en place de ces aménagements est décidée par le gestionnaire de la voirie et suppose certaines précautions (faisabilité technique selon les caractéristiques de la voie, fluidité du trafic, ralentisseurs ne provoquant pas de bruit supplémentaire...).
60	MONTIGNY LE BRETONNEUX	Bruit routier - Général Leclerc, N10 - Bruit ferroviaire	Avenue Général Leclerc - N10		Particulier	L'avenue du général Leclerc sont très passantes et génératrice de bruit côté hameau de Montigny-le-Bretonneux (entre plus d'autres localités dans Montigny.)  Je me demande si cela serait envisageable d'augmenter la végétation comme des arbres ou d'autres végétaux afin de réduire le bruit le long de cette voie ?  Egalement Au milieu des voix pourrait être envisager l'ajout de végétation afin de faire barrière au bruit ?  La N10 ainsi que le train sont générateur d'un bruit important et continu toute la journée qui devient extrêmement pénible lors de conditions météo défavorables avec du vent et de la pluie.  Est-ce que vous envisagez de réduire la vitesse sur la n10 ?  Par rapport à la ligne de train est-ce qu'il serait envisageable de construire un mur ou autre solution technique le long de la voie afin de réduire le bruit du passage des trains.  Concernant le train également j'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi les trains klaxonne à chaque passage sur la ligne entre trappes et montigny...  Merci d'avance pour votre travail afin de réduire cette nuisance qui nuit vraiment à nos vies.  Cordialement	La mise en place de végétation au milieu ou aux abords des voies ne diminue pas les nuisances. Cela ne peut qu'atténuer la perception qu'en a le public.  Concernant la N10, il appartient au gestionnaire de voie de prendre de telle décision en l'occurrence l'État, qui a son propre PPBE.  Il en est de même pour les lignes de train qui sont gérées par SNCF Réseau, qui a son propre PPBE.
51	GUYANCOURT	Bruit routier - Joseph Kessel	Joseph Kessel	SQY	Particulier	Trop de bruit et trop de passage de camion et de bus sur l'avenue joseph kessel	Dans le cadre du PLD et de la hiérarchisation viaire, cette voie n'a pas vocation à recevoir une circulation prépondérante contrairement à la RD36 et à l'avenue de l'Europe. A ce titre des actions ont été entreprises sur la portion située à Montigny en vue d'apaiser les vitesses, de favoriser la vie locale et sécuriser les modes actifs. Ces actions ont contribué à réduire le bruit routier. Des actions complémentaires sur les autres portions de cette voie pourraient être entreprises à l'avenir.
56	GUYANCOURT	Bruit routier - Joseph Kessel	Joseph Kessel	SQY	Particulier	Habitant depuis 10 ans avenue Joseph Kessel à Guyancourt, j'ai pu constater une augmentation du trafic routier pour se rendre dans les zones d'activités de Voisins le Bretonneux. Les gens préfèrent passer par cette voie et éviter les feux de la D36 qui est parallèle. Il en est de même pour les camions qui passent de plus en plus.	
29	ELANCOURT	Bruit routier - N10		Etat	Particulier	Bonjour, Sauf erreur de ma part je ne trouve rien sur l'installation de murs anti-bruit le long de la N10 entre le bassin de la nouvelle Amsterdam et la coulée verte (zone de l'ancien courtepaille) !  Je suis surpris car il s'agit de la seule partie de la N10 qui n'a pas été traitée contre les nuisance de cette voie. Tout le reste a déjà été équipé ou le sera lors des réaménagements dû aux enfouissements de cette route, mais rien pour cette section qui pourtant compte de nombreux logements gênés par la N10 ou la voie ferrée.  Merci de prendre en considération ma réflexion.  Cordialement,  David BERREBY	Le gestionnaire de voie est responsable des nuisances sonores potentiellement créées par l'infrastructure. En ce sens, il produit son propre Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). En la matière, les routes nationales relèvent de l'État.  A ce jour, aucune information venant de l'État nous indique que la mise en place d'un écran acoustique à cet endroit.
31	ELANCOURT	Bruit routier - N10	N10	Etat	Particulier	Bonjour, La butte séparant le square de Volendam de la N10 s'affaisse d'année en année. Quand j'ai emménagé ici, je ne voyais pas le trafic sur la N10. Maintenant, si. Cette "protection" diminuant, les nuisances sonores ont augmenté. A quand la construction d'un mur anti-bruit le long du square de Volendam comme cela a été réalisé à d'autres endroits au bord de la N10? Pourquoi n'y avons-nous pas droit alors que d'autres l'ont? Nous sommes pourtant en bordure également. C'est assez incompréhensible que cette zone n'en soit pas pourvue. Cordialement Florence Faucon	Le gestionnaire de voie est responsable des nuisances sonores potentiellement créées par l'infrastructure. En ce sens, il produit son propre Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). En la matière, les routes nationales relèvent de l'État.  A ce jour, aucune information venant de l'État nous indique que la mise en place d'un écran acoustique à cet endroit.
4	MONTIGNY LE BRETONNEUX	Bruit routier - N10 - Bruit ferroviaire	N10	Etat - SNCF	Particulier	J'habite dans une résidence le long de l'avenue des prés. Pour nous le confinement du mois de mars a été un vrai bonheur auditif : pas de bruit provenant de la N10 et peu de la voie ferrée ??  En temps normal nous sommes obligés de fermer nos fenêtres (vive le double vitrage !) pour ne pas être obligé de monter le son de la télévision ...	Le gestionnaire de voie est responsable des nuisances sonores potentiellement créées par l'infrastructure. En ce sens, il produit son propre Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). En la matière, les routes nationales relèvent de l'État et les voies ferrées de la SNCF.

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
8	PLAISIR	Bruit routier - RD30	RD30	CD	Particulier	Bonjour Le mur anti bruit de la rd30 s'arrête au niveau de l'étang de la cranne , ceci a pour conséquence que la ballade autour de l'étang , un lieu normalement paisible se fait dans le bruit de la circulation... Je demande le prolongement du mur anti bruit , le long de l'étang de la cranne. Cordialement I G	Le gestionnaire de voie est responsable des nuisances sonores potentiellement créées par l'infrastructure. En ce sens, il produit son propre Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). En la matière, les routes départementales relèvent du Conseil Départemental.
41	MONTIGNY LE BRETONNEUX	Bruit routier - RD36 - Transport en commun		CD - SQY	Particulier	Bonjour, Je réside à Montigny au croisement de la RD 36 et de l'avenue du plan de l'Eglise au niveau du ront point des aviateurs . Beaucoup de bus y circulent , quand ces derniers deviendront-ils enfin tous électriques pour limiter le bruit ? Par ailleurs, les voitures roulent à vive allure, en sortant de la rd 36, ce qui constitue un danger pour les piétons et une nuisance sonore , tout comme le défilé des motards qui se rendent en vallée de chevreuse aux beaux jours.	Le gestionnaire de voie est responsable des nuisances sonores potentiellement créées par l'infrastructure. En ce sens, il produit son propre Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). En la matière, les routes départementales relèvent du Conseil Départemental.  Le matériel roulant est de la compétence d'IDFM, qui s'est engagé dans la transition énergétique des bus. La restructuration du réseau de bus de 2018 a ainsi permis l'arrivée des premiers bus électriques qui circulent notamment sur les lignes 420, 422,432,424 depuis lors. Dans le cadre de la mise en concurrence des réseaux de bus, la transition s'accélère et tous les dépôts seront équipés en gaz ou en borne de recharge électriques.  Compte-tenu de la grande distance à parcourir par les bus de SQY, le choix a été fait de privilégier une motorisation gaz, moins bruyante que la motorisation diesel, mais plus bruyante que l'électrique. Les travaux de transition ont déjà commencé sur un premier dépôt, le dépôt des cars Perrier, ce qui va permettre l'arrivée de bus motorisés au gaz dès cette fin d'année. La cohabitation avec les bus électriques n'étant pas possible, ceux circulant à l'heure actuelle vont quitter notre réseau.
34	PLAISIR	Bruit routier - RD58		CD - SQY	Particulier	Bonjour,  Le doublement de la RN 30 (entre la RN 12 et PLAISIR) a créé un flux de véhicules sur la RD 58 - Route des Gâtines entre l' Avenue Marcel DASSAULT sur la commune d'ELANCOURT et ELANCOURT village. Les conducteurs relient la RN 12 et la RN 10 en empruntant cette Route départementale.C'est un flux continue de véhicules tout au de la journée et plus particulièrement aux heures de pointes le matin et le soir où il est relativement difficile de sortir ou d'entrer dans la résidence. J'estime ce flux entre 1000 et 1500 véhicules heure. Bien que la circulation des Poids Lourds soit réglementée sur cet axe (interdit au plus de 3.5 T en montée et au plus de 12 T en descente) il n'est pas exceptionnel de croiser des poids lourds d'un tonnage supérieur à l'interdiction. Ce trafic constant engendre une nuisance sonore de l'ordre de 65 à 70 décibels. Serait-il possible de procéder à un comptage du trafic sur cet axe ? Cordiales salutations	Le gestionnaire de voie est responsable des nuisances sonores potentiellement créées par l'infrastructure. En ce sens, il produit son propre Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). En la matière, les routes départementales relèvent du Conseil Départemental.  Le non-respect de la limite de tonnage relève des compétences du Maire au titre de ses pouvoirs de police. Il lui revient de faire respecter par des contrôles des forces de l'ordre l'interdiction des poids-lourds en vigueur.
43	ELANCOURT	Bruit routier - RD58		CD - SQY	Particulier	Nous subissons les nuisances visuelles et sonores de la D58. Il faut penser aussi aux nuisances de pollutions. Un mur anti bruit et antipollution devient urgent avec l'augmentation du trafic sur cet axe.	Le gestionnaire de voie est responsable des nuisances sonores potentiellement créées par l'infrastructure. En ce sens, il produit son propre Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). En la matière, les routes départementales relèvent du Conseil Départemental.
63	ELANCOURT	Bruit routier - RD912 - RD23	RD912 - RD23		Particulier	J'Habite à cette adresse depuis mai 1988, je constate depuis cette date une AUGMENTATION ANORMALE du BRUIT dû au passage incessant des CAMIONS, AUTOBUS,CARS,VOITURES,MOTOS,QUADS. Cela devient INSUPPORTABLE. Un mur ANTIBRUIT serait le bienvenu sur la D912 et une réduction de la circulation sur la D23. J'ai déjà écrit une lettre à la mairie d'ELANCOURT voici 2ans notamment au sujet du BRUIT. Merci de prendre ma demande en considération. Luc LEPORCHER le 03/02/2021	Cela relève des compétences du Maire. Un rappel des bonnes conduites peut être réalisé dans le cadre d'une sensibilisation spécifique. Les pouvoirs de police du Maire en la matière peuvent être rappelés dans ce cadre.  Le gestionnaire de voie est responsable des nuisances sonores potentiellement créées par l'infrastructure. En ce sens, il produit son propre Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). En la matière, les routes départementales relèvent du Conseil Départemental.
49	ELANCOURT	Bruit routier - RD912 - vibrations	RD912	CD	Particulier	Habitant à Elancourt Village nous subissons des nuisances sonores et visuelles à cause de la RD912. Nos jardins sont en proximité directes de cette route qui est extrêmement passante avec les camions, moto et voitures. Le pont créé en plus de vibration et amplifie le bruit des véhicules. Une pétition avait été transmis à Mr Fourgous il y a 1 an en vue d'obtenir un mur anti bruit afin de préserver la tranquillité du village Elancourt mais cela n'a pas abouti.	Le gestionnaire de voie est responsable des nuisances sonores potentiellement créées par l'infrastructure. En ce sens, il produit son propre Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). En la matière, les routes départementales relèvent du Conseil Départemental.



Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
13	TRAPPES	Bruit routier - RN10	N10	Etat	Association	<p>Et TRAPPES !!!  Que dire de Trappes, traversée par une N 10-autoroute de 80 000 véhicules/jour dont 40% de camions internationaux. Qui a validé ce projet pharaonique et absurde de 1 300 000 Euros minimum pour ne même pas améliorer la circulation. Projet avec 2 ronds-points à chaque extrémité de chacun 8 feux. il est sûr que cela va supprimer les bouchons !!!  Ne parlons pas de la pollution respirée par 5 écoles, 1 Maison de la Petite Enfance et un stade riverains de cette nationale. Et la pollution sonore que prennent en pleine face tous les riverains de la N 10 et en particulier les habitants de la rue Danielle Casanova. A cette pollution sonore des véhicules, il faut rajouter le bruit de la SNCF, tout cela au bout de notre jardin.  Je n'ai pu entendre les oiseaux que 2 fois depuis 1982, année où j'ai emménagé rue Casanova : 1 fois lors du déminage d'une bombe en 2003 et 1 fois lors du premier confinement.  Nous avons en moyenne bien plus de 70 dB tous les jours et 60 dB la nuit.  Ce n'est pas un mur de parpaing de 1 m 80 de haut qui peut changer la situation !!!  La DIRIF est responsable du projet proposé par l'ancien Maire et validé par le Préfet Mr BROT.  Il est cité dans le PROJET PPBE-38DE06-EN 11272 page 79 : "la réalisation de cette action reste soumise aux arbitrages budgétaires annuels". J'aimerais savoir ce que veut dire cette phrase en période de grande précarité pour un grand nombre de citoyens.  Soyez honnêtes Messieurs, vous ne voudriez pas habiter un tel endroit.  Si, il y a projet, Messieurs changez ce projet par un TUNNEL traversant TRAPPES en totalité.  ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE LA RUE DANIELLE CASANOVA  CREEE LE 20 AVRIL 1952  N° W 7840060004</p>	Un grand chantier d'enfouissement de la RN 10 a débuté, piloté par l'état. Trois plateaux urbains viendront recouvrir en partie les voies, participant à réduire les nuisances sonores et à relayer et à offrir un cadre de vie plus apaisé aux riverains de ces secteurs. Les routes nationales relevant de l'Etat, c'est à ce dernier qu'il revient de réaliser son propre plan de prévention du bruit.
38	TRAPPES	Bruit routier - RN10		Etat	Particulier	<p>bonjour  est-il possible de réduire le bruit de la RN 10 au niveau du quartier de la Boissière ?  les riverains ne peuvent plus profiter de leur terrain ni ouvrir leurs fenêtres coté N10  trop de bruit ,pollution etc ...  merci  cordialement</p>	Un grand chantier d'enfouissement de la RN 10 a débuté, piloté par l'état. Trois plateaux urbains viendront recouvrir en partie les voies, participant à réduire les nuisances sonores et à relayer et à offrir un cadre de vie plus apaisé aux riverains de ces secteurs. Les routes nationales relevant de l'Etat, c'est à ce dernier qu'il revient de réaliser son propre plan de prévention du bruit.
44	MONTIGNY LE BRETONNEUX	Bruit routier - RN10, A12 - bruit ferroviaire		Etat - SNCF	Particulier	<p>Bonjour,  Nous subissons des nuisances sonores constantes et au quotidien de la N10 et A12 ainsi que de la ligne de train N et U. Cette nuisance est également perçue dans le parc ainsi que l'école du poirier saint martin.  Il devient urgent d'agir.</p>	Le gestionnaire de voie est responsable des nuisances sonores potentiellement créées par l'infrastructure. En ce sens, il produit son propre Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). En la matière, les routes nationales relèvent de l'Etat et les voies ferrées de la SNCF.
39	TRAPPES	Bruit routier - Rue Port-royale - Bruit ferroviaire		Commune	Particulier	<p>J'habite allée des Yvelines,  Coté chambre : proximité de la rue Port-Royal  L'été, malgré la canicule, il est impossible de dormir la fenêtre ouverte, en effet la rue Port Royal est comme un caisson, amplifie le bruit généré par le trafic routier, plus le passage obligé des pompiers alarme hurlante. Serait-il possible de désenclaver la circulation sur cet axe routier ? Un autre pont, un peu plus loin par exemple ?  Ou côté salon, ce sont les trains.  Les trains TER roulant à 150 ou 160 km/h générant un bruit sifflant, les trains lignes N ou U avec les vieux modèles de voitures et étant assez bruyants ou au milieu de la nuit, le fret. Ou mieux, la maintenance des voies.  Serait-il possible de construire un mur anti-bruit le long de la voie ferrée ?  D'avance merci</p>	<p>Le gestionnaire de voie est responsable des nuisances sonores potentiellement créées par l'infrastructure. En ce sens, il produit son propre Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). En la matière, les voies ferrées relèvent de la SNCF.  Cependant, consciente des nuisances sonores occasionnées, la ville se propose d'échanger avec la SNCF autour de la mise en place de solutions concrètes et pérennes.</p>
12	ELANCOURT	Bruit routier - Transport en commun		SQY	Particulier	<p>Bonjour,  Nous avons remarqué que certains sqybus sont beaucoup plus bruyants que d'autres.  Il s'agit de la voix préenregistrée dans le bus pour annoncer l'arrêt. Certains bus ont le volume très élevé de cette voix que l'on entend de chez nous, plus que le bruit du bus lui-même. Il serait nécessaire d'harmoniser le Niveau sonore de tous ces bus.  Merci d'avance pour cette consultation.  Cordialement</p>	<p>La gestion des transports en commun est de la compétence de la Communauté d'Agglomération. Le son doit être suffisamment fort pour être entendu même lorsque le bus est plein.  Cette remarque sera remontée aux transporteurs afin d'améliorer le volume sonore.</p>

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
15	ELANCOURT	Bruit routier - Transport en commun			Particulier	<p>Bonjour,</p> <p>Mon appartement est situé proche d'un arrêt de bus ( gay lussac, elancourt) Ces derniers sont pourvus de bande son pour indiquer l'arrêt et la destination.</p> <p>Nous avons remarqué qu'il n'y a pas d'uniformité de volume entre chacun d'eux. Certains peuvent Être tellement forts que nous pouvons comprendre la bande sonore de chez nous fenêtre fermées. Certains sont plus ténus. Le problème est également présent lors des premiers passages matinaux des bus, aux alentours de 06h00.</p> <p>Serait -il possible d'uniformiser ce volume sonore, de façon à ce qu'il soit audible surtout dans le bus? Serait-il possible de faire une différence selon les heures (moins fort pour les bus le plus matinaux)?</p> <p>en vous remerciant pour votre travail.</p>	<p>La gestion des transports en commun est de la compétence de la Communauté d'Agglomération. Le son doit être suffisamment fort pour être entendu même lorsque le bus est plein.</p> <p>Cette remarque sera remontée aux transporteurs afin d'améliorer le volume sonore.</p>
3		Remarques générales			Particulier	<p>Le bruit ambiant est une véritable pollution sonore. Cela est néfaste à la santé psychique et physique des habitants. La circulation, les entreprises, les travaux (nécessaires et inévitables j'en conviens) des solutions doivent être trouvées pour rendre les villes moins invivables.</p>	<p>La réalisation de ce PPBE permet d'obtenir un diagnostic acoustique du territoire concernant les sources de bruit de transports et des industries bruyantes afin d'objectiver les données, de hiérarchiser les problématiques et d'apporter des solutions efficaces, notamment sur les zones à enjeux prioritaires.</p>
70		Remarques générales			Particulier	<p>Je crois avoir compris que le but d'un PPBE est de doter une agglomération d'un outil pour œuvrer, de façon juste et équitable, à la réduction de nuisances sonores dangereuses pour la santé des habitants. Un travail important semble avoir été fait mais le résultat présenté est décevant, il peut difficilement être exploité en l'état. Zones à enjeux : Le projet de PPBE soulève 3 types d'analyses de zones critiques en termes de nuisances sonores : - Les zones à enjeux établies à partir des CBS de référence avec une hiérarchisation mentionnée au tableau 11 ( 20 priorités), - Les zones en multi-exposition de la carte 13 dont les cartes 14 à 18 montrent plusieurs zones et immeubles d'habitation en dépassement de seuils, et une seule zone prioritaire relevée ce qui semble erroné, - Les zones à enjeux des Grandes Infrastructures routières carte 24 et tableau 13, finalement ramenées à 13 (second tableau 13 page 63) après des contrôles de trafic. En fait les données sont les mêmes mais donnent des résultats différents !! Et de toute façon le résultat des classifications n'est pas exploité ! A quoi sert tout ce travail ?</p> <p>Actions : Département, Etat et SNCF Le bilan des actions passées ne permet pas de juger s'il y a eu une amélioration pour les habitants de SQY (extraits : « des mesures ont été faites » ... mais les résultats ? « il n'est pas possible d'établir la liste exhaustive des travaux réalisés » ... ) Les prévisions de travaux ne sont pas plus précises : la dénivelation de la N10 ? quid des PNB ? et rien coté Département ????</p> <p>Actions SQY et communes : Les intentions sont louables mais il n'y a rien de concret, rien qui ne permette de penser que les souffrances vécues par les habitants des zones « violine » de la carte 12 nuisances cumulées vont se réduire !</p> <p>En conclusion : L'objectif de ce travail sur le PPBE n'est pas atteint ; il n'est pas raisonnable de considérer qu'il est terminé ; la seule solution est de remettre en chantier avec des données fiables et d'assurer un suivi du déroulement de ce plan avec un groupe de travail dédié (agglomération et communes) comme proposé pour la préservation des zones calmes. En l'absence de classification des zones à enjeux, le bon sens « humain » incite SQY à agir prioritairement pour améliorer la situation des habitants : • du couloir route-ferré de Trappes, La Verrière et Coignières, ( 1,2,4,7,8,9 du tableau 11) • du bd Schuller à Maurepas, (3) • de l'avenue Barbusse aux Clayes (5 et 12) . • ... ... avec des choix d'investissements sur ces priorités et actions fortes auprès du Département , de la SNCF et de l'Etat pour que leurs investissements soient faits sur les priorités adéquats : - évitons que ne perdurent les choix partisans d'investir 12M€ pour une route ( D307) qui ne devrait pas être pris en compte dans un PPBE et qui a moins de 100 habitants / kms (extrait PPBE Yvelines) - ou que SQY finance des travaux le long de l'A12 pour des nuisances de l'état qui de plus n'ont aucun caractère prioritaire au vu des études de ce PPBE ! Un travail de fond sérieux s'impose de toute façon pour répondre à toutes les insatisfactions enregistrées dans cette consultation : la majorité des habitants qui ont émis un avis se sont manifestés pour déplorer que leur situation n'était pas prise en compte : pourquoi ne leur a-t-on pas expliqué qu'il s'agissait d'un document de « planification » et non pas un dépôt de plaintes ?</p> <p>PS : - page 32 : il est inexact que les aérodromes supportent un trafic inférieur à 50 000 mouvements par an. Il serait pertinent de vérifier que les nuisances sonores sont bien estimées ??? - Manque de délicatesse vis-à-vis de certains habitants : dire P16 que la majorité de la population est exposée à des ambiances sonores calmes et qu'il n'y a qu'une zone prioritaire ; c'est pour le moins indélicat vis des habitants des 734 logements identifiés comme prioritaires dans le tableau 11.</p>	<p>Le PPBE de la Communauté de Saint-Quentin-en-Yvelines doit être réalisé pour l'ensemble des voies qui sont sur son territoire et en particulier sur les voies dont elle a la gestion. Une analyse a donc été faite sur l'ensemble des voies (pages 34-36). Puis, une Hiérarchisation a été effectuée afin de connaître les zones à enjeux prioritaires sur le territoire (pages 37-40). Un travail a été effectué afin de proposer des actions sur ces zones. L'ensemble de ces actions sont disponibles en annexe du document.</p> <p>Dans cette analyse est ressortie une zone présentant des habitations en dépassement de seuil pour le bruit routier et ferroviaire simultanément (page 42). Les zones présentées dans les pages 43-51 sont des zones où les nuisances sont importantes mais où il n'y a pas de dépassement de seuil de sources différentes.</p> <p>CASQY doit réaliser le PPBE des Grandes Infrastructures de transports sur les infrastructures dont elle a la gestion (voies supportant un volume de trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an). Le travail effectué est différent et ne concernera que ce type de voies.</p> <p>Pour les autres axes structurants n'étant pas de la compétence de la Communauté d'agglomération, il existe des PPBE menés par l'Etat, la SNCF et le Département.</p>

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
74	MONTIGNY LE BRETONNEUX	Remarques générales			Particulier	<p>Notre rue est très calme, à l'exception des mobylettes qui ne livrent qu'en journée. Par contre, dans le voisinage immédiat de la Place Claudel et d'autre lieux proches des écoles et commerces de proximité de ma commune (Montigny), nous souhaitons un projet ambitieux pour limiter au maximum la circulations de véhicules (pour caricaturer) pour aller acheter une baguette ou déposer son enfant à sa séance de sport/musique etc à 15-20 minutes à pied, moins en vélo. Pour ceci, il faudrait :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) étendre la limitation de vitesse à 30km/h</li> <li>2) étendre et entretenir les pistes cyclables</li> <li>3) étendre et entretenir les trottoirs</li> </ol> <p>Puisque ces mesures visent à réduire le bruit par la réduction de la circulation, vous comprenez que ceci est étroitement lié à la réduction de la pollution de l'air et à l'amélioration de la sécurité de tous. En évitant le crissement des pneus lors de freinage des véhicules, vous limiterez le nombre de personnes qui ont eu peur en traversant là où c'est prévu. Nous souhaitons que les mesures adoptés tiennent compte des 3 sources de nuisance à la fois: bruit, pollution et dangerosité. Indispensable dans une commune qui "aime" les enfants et les personnes âgées ou à mobilité réduite</p>	<p>Les différents projets qui sont prévus sur la commune de Montigny-Le-Bretonneux devraient permettre de réduire les nuisances sur le secteur de la Place Claudel qui bien que subissant des nuisances, n'est pas ciblé comme une zone à fort enjeux.</p> <p>Les actions du PLD de SQY prévoient de favoriser le report modal vers les TC et les modes actifs. A ce titre des actions seront entreprises en vue d'apaiser les vitesses, de favoriser la vie locale et sécuriser les modes actifs. Ces actions contribueront donc à réduire le bruit routier.</p>
76	MONTIGNY LE BRETONNEUX	Remarques générales			Particulier	<p>Je suis en phase avec les observations faites par l'association AIMES, c'est à dire qu'il manque une vision à long terme, que la promotion des déplacements doux n'est pas suffisante. La mesure du bruit devrait se faire de façon cumulée comme le ressentent les êtres vivants; Et il faudrait une approche systémique avec les autres problèmes de pollutions/ nuisances, de lutte contre le réchauffement climatique et de chute de la biodiversité car les solutions peuvent être associées et cumulées (moins de voitures, plus de déplacements doux...).</p> <p>Tous ces sujets mériteraient plus de visibilité et de sensibilisation auprès des habitants.</p>	<p>Lors de la réalisation de mesures de bruit, ce sont l'ensemble des sources présentent qui sont enregistrées. Aucune source n'est exclue lors de l'enregistrement.</p>
73	MONTIGNY LE BRETONNEUX	Remarques générales - 2 roues			Particulier	<p>Dans le PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT. (Page 77) un tableau présente les actions à la source et les actions collectives pour lutter contre les nuisances et leurs pertinences sur l'efficacité acoustique. Certaines indications sont étonnantes ; selon le document le développement des "modes de transports doux" ou la modération de la vitesse seraient peu pertinents sur l'efficacité acoustique alors que le développement des transports en commun ou l'aménagement de la voirie avec ronds-points seraient très efficaces pour réduire le bruit.</p> <p>Il me semble évident que le développement des déplacements actifs est très efficace pour réduire le bruit avec un report modal de déplacement (réalisés avec des moyens polluants et bruyants) vers des modes actifs (à pied, à vélo) non polluants et silencieux. La preuve : si tous les déplacements en véhicules motorisés étaient réalisés à pied ou à vélo , les déplacements seraient silencieux. Par ailleurs, diminuer la vitesse n'est peut-être pas toujours le moyen le plus efficace direct pour lutter contre le bruit mais cela permet d'apaiser la circulation et ainsi de favoriser les modes de déplacements actifs ; le report modal (de la voiture vers le vélo par exemple) induit moins de déplacement motorisé et donc moins de bruit.</p> <p>Je vous prie par conséquent de corriger cette grille d'évaluation pour induire les actions nécessaires pour lutter contre les nuisances sonores Toutes les mesures nécessaires pour développer et encourager les déplacements actifs sont pertinentes aussi pour lutter contre le bruit : aménagements des voiries pour rééquilibrage des usages de l'espace public au profit des piétons, cyclistes; généralisation limitation à 30 km/h, zone priorité piétons, aménagements cyclables avec itinéraires directs, continus, sécurisés et confortables,...</p> <p>J'attire aussi votre attention qu'une minorité de véhicules motorisés en agglomération ( le plus souvent des motos ou cyclomoteurs) sont la cause de nombreuses nuisances qui impactent la majorité des habitants. L'application de la réglementation existante sur le bruit permettrait sans doute de réduire les capacités de nuisance d'une minorité , en exerçant le pouvoir de police sur ce type d'infractions</p>	<p>Le tableau présent page 77 présentait effectivement une erreur qui dans ce document final a été corrigée.</p> <p>Concernant le développement des modes doux, comme indiqué dans le guide pour l'élaboration des PPBE édité par l'ADEME, Le développement des modes doux comme la bicyclette constitue intrinsèquement une mesure pertinente acoustiquement. Mais on constate jusqu'à présent dans les villes que la bicyclette emprunte avant tout au mode piéton. On peut toutefois noter qu'à la vue de la saisonnalité de la location de vélos de la Vélostation, un certain nombre d'automobilistes doivent quitter leur voiture en été.</p> <p>Le respect de la réglementation des 2 roues relève des compétences du Maire.</p> <p>Un rappel des bonnes conduites peut être réalisé dans le cadre d'une sensibilisation spécifique.</p> <p>Les pouvoirs de police du Maire en la matière peuvent être rappelés dans ce cadre.</p>
64	VILLEPREUX	Remarques générales - Bruit aérien			Particulier	<p>La communauté d'agglomération doit se mobiliser davantage pour lutter contre les nuisances sonores causées par les avions de tourisme venant des aéroports alentour : Saint-Cyr l'Ecole, Toussus-le-Noble, Chavenay-Villepreux, et dont le trafic et le degré de nuisance est sous-estimé. Il ne suffit pas de siéger dans un comité consultatif ou de faire des relevés réguliers...</p> <p>Les villes de La Verrière, Les Clayes-sous-Bois, Villepreux, Maurepas, et Trappes ne proposent pas de plan d'action. Quelle en est la raison alors que toutes ont des zones concernées par de fortes nuisances sonores ?</p> <p>A quoi sert de citer les zones de calme ? Pour préserver ces zones ?</p> <p>La problématique dépasse largement le PPBE puisque c'est la forte densité du trafic routier et ferroviaire des usagers et des biens qui est en cause. Il faut réduire ce trafic en développant les circulations douces et les transports en commun : - développement du réseau de bus au sein de la communauté d'agglomération même, - gratuité des bus sur l'intercommunalité, trafic ferroviaire de qualité, - développement d'un réseau de pistes cyclables conjointement avec le département avec des circuits continus et cohérents qui permettent de rejoindre les communes avoisinantes en toute sécurité - freiner voire stopper l'urbanisation puisque de nouveaux habitants créeront de nouveaux besoins de circulation dans un secteur déjà fortement saturé. Les efforts engagés d'un côté seraient alors annulés par cette arrivée de population.</p>	<p>Les actions inscrites dans le PLD de la CASQY, comme l'amélioration de l'offre de transports en commun, le développement du stationnement des vélos, l'encouragement de la pratique du vélo (etc.) vont dans ce sens.</p>

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
32	ELANCOURT	Remarques générales - Bruit routier			Particulier	Aux heures de pointe, circuler dans Elancourt ou en sortir pour aller travailler est pour nombre d'entre nous un challenge. L'avenue de la Villedieu, par exemple, est particulièrement chargée, ce qui cause des nuisances sonores élevées. Afin de diminuer ce trafic et donc ces nuisances, la seule solution me paraît être un plan de transports en commun réfléchi sur l'intercommunalité: horaires et trajets étudiés selon les besoins des habitants, voies réservées, ... Cordialement, Delphine Landier	Les actions inscrites dans le PLD de la CASQY, comme l'amélioration de l'offre de transports en commun, (etc) vont dans ce sens.
33	MONTIGNY LE BRETONNEUX	Remarques générales - Bruit routier			Particulier	BONJOUR Se soucier du bruit est une très bonne chose face à la pollution de l'air Encore faut-il que les travaux faits ou à venir soient efficaces L'exemple du mur anti bruit du pas du lac à Montigny est malheureusement un exemple d'inefficacité et en tant que riverain ( parmi bien d'autres) nous attendons de savoir ce qui va être fait pour le rendre efficace après tous ces travaux et investissement financier.  cordialement	Nous sommes désolés que votre ressenti concernant la réalisation de ce mur anti-bruit et qu'il ne soit pas à la hauteur de vos attentes. Des mesures de niveau de bruit ont été réalisées à l'été dernier à l'issue de la réalisation de mur anti-bruit, et il en ressort une atténuation globale du niveau de bruit. Ces travaux ont notamment permis de diminuer le seuil sonore en dessous des obligations réglementaires. La mise en place du mur antibruit répond donc aux objectifs que nous nous étions fixés, à savoir une atténuation du niveau de bruit moyen sur l'ensemble du linéaire édifié. Toutefois, il est certain qu'à l'extrême sud du mur cette atténuation est plus faible, et il se peut malheureusement que vous soyez situé dans une zone où l'effet de ce mur est la moins prégnante.
77	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Remarques générales - Bruit routier - Avenue Nicolas About - 2 roues	Avenue Nicolas About	SQY	Particulier	La densité du réseau des appareils de mesure du bruit est trop faible pour pouvoir ntirer une carte à bonne résolution des nuisances sonores à Montigny, et beaucoup de zones sont en fait extrapolées par modélisation. Le plus urgent est donc d'affiner cette carte et d'augmenter les points de mesure physiques du bruit pour avoir une bonne idée de l'intensité des nuisances sonores. Il faudrait porter un effort particulier sur le reséau des mesures physiques. Cela est possible peut-être en mettant à disposition de citoyens volontaires des systèmes de mesure nomades. Nous vivons près d'une "croix" d'axes très bruyants au centre de Montigny, à proximité du feu rouge du croisement av Nicolas About (ex Pas du Lac) - avenue du Parc. La densité de trafic n'est pas forcément élevée, mais le fait d'avoir un arrêt croisement augmente considérablement les sources de bruits de moteurs thermiques. Les plus fortes nuisances proviennent des deux-roues à moteur thermiques, qui ne sont manifestement plus du tout sous contrôle. il y a pourtant une législation en vigueur sur le niveau sonore des motos, mais ce serait bien d'avoir des enregistrements à ce croisement de route, en particulier la nuit, pour se rendre compte de l'impressionnant bruit fait par les gros cubes. Pour diminuer ce bal des rodéos nocturnes de gros cubes et aussi voitures de sport qui grondent en redémarrant ou au ralenti pour "faire chauffer", il y aurait peut-être deux moyens efficaces: - le respect contraint de la limitation de vitesse à 50 kmh en ville par un radar automatique qui calmerait déjà les pointes de vitesse sur l'avenue Nicolas About. - l'installation d'un radar de bruit (verbalisateur et pas seulement pour mesurer), à l'instar de celui qui est en essai à Dampierre en Yvelines, où le bal des motards nocturnes et diurnes est patent.  Par ailleurs, pour tous les deux roues de livraison en ville, qui sont aussi assez nombreux (mais quand même quoique moins nuisibles sonores que les motos), il pourrait y avoir une généralisation de l'électrification imposée. Les scooters électriques sont adaptés (courts trajets et fréquents) pour les livraisons en ville. Il y a gain sonore et gain de pollution, donc avantage double. De même ce qu'on appelle la livraison au dernier kilomètre: tous les utilitaires de livraison (de plus en plus nombreux avec les commandes en ligne), pourraient être électrifiés en partant de points d'entrepôts fixes dans l'agglomération, que seuls les poids lourds de long trajet seraient autorisés à fournir. De là, des utilitaires électriques peuvent assurer les derniers kilomètres de livraison.  Ce ne sont pas des moyens compliqués pour lutter contre les nuisances sonores liées aux moteurs thermiques, qui sont bien réelles dans le quartier où nous sommes. Merci de votre attention.	Le respect de la réglementation des 2 roues relève des compétences du Maire. Un rappel des bonnes conduites peut être réalisé dans le cadre d'une sensibilisation spécifique.  Les pouvoirs de police du Maire en la matière peuvent être rappelés dans ce cadre.  Les actions inscrites dans le PLD de la CASQY, comme le développement d'une offre pour le stationnement des véhicules de livraison, du transport de marchandises (etc.) vont dans ce sens. Elles prévoient aussi de favoriser le report modal vers les TC et les modes actifs

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
14	VOISINS-LE-BRETONNEUX	Remarques générales - Bruit routier - RD36	RD36	CD - SQY	Particulier	<p>Bonjour,</p> <p>En préalable, il faut constater que cette enquête publique réglementaire est louable, mais qu'elle intervient après que les décisions d'urbanisation soient déjà prises. Comme il est écrit dans votre synthèse, on urbanise et on étudie ensuite comment on va pouvoir améliorer le confort acoustique des futurs habitants. Les choses sont prises à l'envers.</p> <p>Les constructions en cours de la gare de Saclay et de l'immense quartier du Moulon (voir PJ) autour de la gare donnent un aperçu inquiétant de ce qui attend Saint-Quentin en Yvelines dans les années à venir avec l'arrivée de la ligne 18, de sa gare et des 1 800 logements prévus sur Guyancourt et en bordure de Voisins-le-Bretonneux.</p> <p>Le trafic routier sur la RD36 va transformer cette route "départementale" à 4 voies en autoroute urbaine avec son lot de nuisances sonores autour des 80-90 dB auxquelles s'ajoutent aussi les nuisances de l'aviation de loisirs de Toussus. C'est aux limites hautes du seuil admissible pour la santé. En tant que résidents de Voisins-le-Bretonneux, force est de constater que le Quartier de la Bretonnière le long de la RD36 est déjà classé zone rouge/violet sur la carte, soit 75-80 dB et plus, et ce depuis 2006. Pourtant, depuis, rien n'a été fait pour soulager les habitants du bruit.</p> <p>L'OAP n° 13 au PLU, sur le territoire de Magny les Hameau et en entrée de ville de Voisins le Bretonneux, prévoit de s'affranchir du recul des 70 mètres pour construire des immeubles en bandes le long de la RD36. C'est inquiétant.</p> <p>Alors, à échéance, faudra-t-il construire des sous-terrains et des murs anti-bruit de chaque côté du RD36, comme à Fresnes ? La politique actuelle d'urbanisation conduit à repousser les habitants de plus en plus loin dans les terres ce qui accentue encore les difficultés de circulation. A titre d'exemple, Voisins-le Bretonneux ne comporte que moins de 15% (chiffre officiel) de son territoire en espaces verts mais on continue à urbaniser et à détruire les espaces verts et boisés urbains en expliquant que la forêt n'est pas loin.</p> <p>Les périodes de confinement que nous venons de vivre ont démontré l'importance de disposer d'espaces urbains de respiration. Apparemment rien ne change, on continue à densifier.</p> <p>Par expérience, une enquête publique ne mobilise que très, très peu de personnes estimant vraisemblablement que leurs avis ne feront pas changer les choses. L'urbanisation de Saint-Quentin en Yvelines mériterait un véritable débat alors qu'il est totalement occulté. Lutter contre le bruit implique de lutter avant tout contre l'urbanisation et la densification à outrance de notre territoire.</p>	<p>D'après les résultats de la cartographie de bruit stratégique, aucune habitation n'est considérée en dépassement de seuil potentiel le long de la voie RD36.</p> <p>Avec la mise en place de nouvelles offres de service ainsi que de nouveaux logements, le trafic sur la RD36 risque effectivement d'augmenter. Si tel est le cas, le conseil Départemental qui est le gestionnaire de voie sera responsable des nuisances sonores potentiellement créées par l'infrastructure et donc se devra de protéger les habitations en dépassement de seuil.</p> <p>La ville de Voisins-le-Bretonneux soutient les remarques des habitants et a demandé à la DDT de mettre à jour les mesures de bruit sur cet axe en février 2021. Cette dernière a répondu vouloir le faire fin 2021.</p>
25	ELANCOURT	Remarques générales			Association	Voici en pièce jointe mon avis	<p>Les définitions d'un Point Noir de Bruit, des bâtiments dit sensible, des zones de bruit critique (ZBC), Critère d'antériorité, nous proposons d'ajouter ses définitions ainsi que de la réglementation associée.</p> <p>Concernant les actions réalisées et à venir sur le réseau ferroviaire, les informations présentes sont les seules que nous ayons pu avoir (données présentes dans le PPBE de l'État).</p> <p>Pour la réalisation de ces cartes de bruit, BruitParif a utilisé les données qui lui ont été fournies. Il est possible que les gestionnaires des voies n'aient pas communiqué de données récentes. Dans certains cas, les gestionnaires ne fournissent pas les données de trafics actualisées. Les dernières données connues sont alors utilisées.</p> <p>Concernant les divergences sur le trafic des routes départementales, il y a effectivement une divergence provenant du fait que ces voies font parties des deux catégories (certaines portions supportent un trafic de plus de 3 millions et d'autres de plus de 6 millions).</p> <p>Concernant l'aménagement de la RN10 sur la commune de Trappes, aucune autre information n'est disponible à ce stade.</p>

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
65	LES CLAYES SOUS BOIS	Remarques générales			Particulier	<p>« Après analyse du dossier PPBE, voir les remarques et propositions pour la commune des Clayes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nécessité d'un mur anti-bruit le long de la voie ferrée ligne N; à noter: 131 trains / jour; les calculs de niveau de bruit devraient prendre en compte la vitesse du vent; idem ces calculs devraient prendre en compte le niveau émis par un TER, un RER, un train de marchandises, transporteurs de voitures, etc...</li> <li>- plan de circulation (entre 30Km/h sur certaines artères; réduction 2x1 voies de la RD11 avec piste cyclable double sens pouvant être prolongée jusqu'à Fontenay le Fleury; mise en œuvre provisoire d'une piste cyclable le long de la RD11 dans le cadre des « vélo route », en attendant leurs pérennisation;</li> <li>- mise en œuvre d'un plan de déplacement inter-modal (pistes cyclables indépendantes; gare routière déportée vers le parking des deux Cèdres; navette communale ; garages vélos en extérieur et dans les copropriétés/logements sociaux; renforcement cheminement piétons);</li> <li>- atténuation des nuisances aériennes par la pose de capot d'échappement pour les avions venant de l'aérodrome de StCyr (ceux de l'aérodrome de Chavenay en étant déjà équipés);</li> <li>- contrôle régulier du niveau émis par les pots d'échappement des motos, scooter....</li> </ul> <p>(texte présenté par les conseillers municipaux du groupe d'opposition « Un autre projet pour les Clayes-sous-bois » : Nicolas Hue, Dalila Driff, Mathieu Seval, Dominique Dupuis-Goyet, Marcile David, Gérard Lévy)</p>	<p>Le gestionnaire de voie est responsable des nuisances sonores potentiellement créées par l'infrastructure. En ce sens, il produit son propre Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). En la matière, la ligne N relève de la SNCF et la RD11 du Conseil Départemental.</p> <p>Les actions du PLD de SQY prévoient également de favoriser le report modal vers les TC et les modes actifs. A ce titre des actions seront entreprises en vue d'apaiser les vitesses, de favoriser la vie locale et sécuriser les modes actifs. Ces actions contribueront donc à réduire le bruit routier.</p>
66	LES CLAYES SOUS BOIS	Remarques générales			Particulier	<p>« Après analyse du dossier PPBE, voir les remarques et propositions pour Les Clayes-sois-bois:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nécessité d'un mur anti-bruit le long de la voie ferrée (ligne N); à noter: 131 trains / jour; les calculs de niveau de bruit devraient prendre en compte la vitesse du vent; idem ces calculs devraient prendre en compte le niveau émis par un TER, un RER, un train de marchandises, transporteurs de voitures, etc...</li> <li>- plan de circulation (entre 30Km/h sur certaines artères; réduction 2x1 voies de la RD11 avec piste cyclable double sens indépendantes, pouvant être prolongée jusqu'à Fontenay le Fleury; révision du plan « vélo route », avec avis des associations d'usagers (Fédération française des usagers de la bicyclette: <a href="https://www.fub.fr/">https://www.fub.fr/</a> ; Mieux se déplacer en bicyclette: <a href="https://mdb-idf.org/">https://mdb-idf.org/</a>);</li> <li>- mise en œuvre d'un plan de déplacement inter-modal (synchronisation des horaires bus/trains, gare routière déportée vers le «parking des deux Cèdres»; navette communale ; garages vélos ?? sécurisés en extérieur et dans les copropriétés/logements sociaux; renforcement cheminement piétons);</li> <li>- atténuation des nuisances aériennes par la pose de capot d'échappement pour les avions venant de l'aérodrome de St-Cyr-l'Ecole (ceux de l'aérodrome de Chavenay en étant déjà équipés);</li> <li>- contrôle régulier du niveau émis par les pots d'échappement des motos, scooter.</li> </ul> <p>Contribution déposée par le groupe des élus d'opposition « Un autre projet pour Les Clayes » (Nicolas HUE, Dalila DRIFF, Mathieu SEVAL, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Gérard LÉVY).</p>	<p>Le respect de la réglementation des 2 roues relève des compétences du Maire. Un rappel des bonnes conduites peut être réalisé dans le cadre d'une sensibilisation spécifique. Les pouvoirs de police du Maire en la matière peuvent être rappelés dans ce cadre.</p>

Numéro de l'observation	Ville	Sujet	Infrastructure concernée	Gestionnaire	Editeur	Observation	Réponse
71	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Remarques générales			Association	Veuillez trouver nos observations dans le document joint.	<p>Un manque d'ambition sur les déplacements actifs :</p> <p>Le tableau présent page 77 présente effectivement une erreur.</p> <p>Concernant le développement des modes doux, comme indiqué dans le guide pour l'élaboration des PPBE édité par l'ADEME, Le développement des modes doux comme la bicyclette constitue intrinsèquement une mesure pertinente acoustiquement. Mais le constat opéré jusqu'à présent dans toutes les villes (la bicyclette emprunte avant tout au mode piéton) conduit à qualifier cette action globalement peu pertinente du point de vue acoustique.</p> <p>Il est à noter que des actions sur les transports en commun, et déplacement doux sont prévues dans le cadre du PLD (page 89)</p> <p>Une absence de prise en compte du bruit cumulé:</p> <p>Les résultats communiqués dans le PPBE viennent directement de BruitParif. Les résultats du bruit cumulé n'étaient pas disponibles lors de la rédaction de ce projet.</p> <p>Toutefois, le bruit cumulé a été étudié puisque les secteurs les plus exposés au bruit de toutes les sources sont présentés à partir de la page 43.</p> <p>L'indicateur Lden utilisé lors de la réalisation de mesures acoustiques est un indicateur qui prend en compte l'ensemble des sources de bruit y compris les bruits ponctuels.</p> <p>Concernant les règles d'urbanisme, de nombreux documents peuvent être utilisés comme guide. Les échanges avec les aménageurs sur les caractéristiques du terrain sont également très utiles pour améliorer le confort. Lors de construction de logements neufs ou auprès des voies classées, des études acoustiques sont réalisées afin d'aider les maîtres d'ouvrages dans leur démarche.</p> <p>Les bruits de chantiers, de voisinage, ... ne font effectivement pas partis des sources de bruit étudiées dans le cadre de cette étude. Cependant des mesures acoustiques spécifiques peuvent bien sûres être réalisées (bruit de chantier, ...) ainsi que des actions (sur les livraisons, ...).</p> <p>Importance de la sensibilisation :</p> <p>Des actions de sensibilisation sont prévues dans le cadre du PLD telles que « Rendre accessible l'information pour tous », ou « communiquer autour du PLD », ...</p>
78	LA VERRIERE	Bruit industriel			Anonyme	Problème du bruit des groupes froids de la MGEN signalés à plusieurs reprises par un riverain directement impacté au 40 rue Des Champs	<p>La responsabilité de cette nuisance n'incombe pas à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans un premier temps, une demande auprès de l'exploitant, doit être faite. Si la gêne persiste malgré les travaux complémentaires qui ont été réalisés par la MGEN, une demande auprès de la DREAL peut être faite afin que le respect de la réglementation pour les installations classées pour la protection de l'environnement sonore soit vérifié (si la MGEN fait partie de ces installations).</p>